

Projet d'établissement 2019-2024

Foyer de vie "Domaine de Mesplès"
URT

Sommaire

Sommaire.....	2
Préambule.....	3
Valeurs et objectifs associatifs	4
Présentation de l'établissement.....	7
Cadre législatif et réglementaire	8
Caractéristiques du public	9
Positionnement dans le dispositif territorial.....	15
Offre de services destinée au résident	17
Axes d'amélioration portant sur l'offre de services.....	18
Parcours et suivi du résident	20
Mise en œuvre des droits et libertés.....	22
Moyens matériels	27
Ressources humaines.....	29
Organisation de la communication interne.....	38
Gestion des risques et sécurité	40
Partenariat et communication externe.....	41
Systèmes d'évaluation	43
Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation.....	45
Annexes	48

Préambule

L'actualisation du projet d'établissement du foyer de vie d'Urt, établissement de l'association « Les PEP 64 », a été réalisée dans le respect de l'article L. 311-8 de la loi du n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Elle a été conduite de juillet à décembre 2018 et a fait l'objet de l'implication des professionnels de l'établissement, notamment à travers la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de réflexion thématique.

L'ensemble de la démarche a été organisé et dynamisé par la direction de l'association et de l'établissement qui a réalisé un travail de communication interne et assuré les interfaces techniques et fonctionnelles entre les professionnels et le consultant du cabinet GConsultant qui a accompagné la démarche sur le plan méthodologique et a assuré la formalisation du projet.

Valeurs et objectifs associatifs

1. Les valeurs associatives

La laïcité

Finalité première des Pupilles de l'Enseignement Public, elle fonde notre conviction sur le fait que les Hommes doivent être maîtres de leur destin en assurant pleinement leurs devoirs et en jouissant pleinement de leurs libertés, notamment de leur liberté de conscience. La laïcité défendue par « Les PEP64 » s'adresse à ce qu'il y a de commun à tous par-delà les différences : la raison et l'intelligence. Dans le travail quotidien, la laïcité suppose l'échange entre tous et, à travers la discussion ou le débat, elle est le principe qui permet à l'intelligence de chacun de s'exercer.

La solidarité

La solidarité est le principe de fondation du contrat social et non pas un mécanisme de compensation assurantielle qui flirte parfois avec la condescendance. Au contraire, la solidarité est le principe qui assure l'autonomie de chacun et la valeur de l'individu. La solidarité participe du sentiment d'appartenance de chacun à une même communauté de destins et suppose aussi une obligation morale de l'individu envers la société. Notre conception de la solidarité s'oppose à la fatalité et s'efforce de ne pas figer la relation entre celui qui donne et celui qui reçoit, en s'inscrivant dans une logique de transformation sociale.

2. Axes de développement stratégique relatifs à l'évolution de l'offre de services

Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Permettre le maintien ou l'accès au milieu ordinaire et l'inclusion sociale.
- Définir les prestations dans une logique de parcours (articulation des prestations, « zéro sans solution »).
- Répondre aux besoins spécifiques émergeant.
- Développer des approches préventives.

Pour le domaine « éducatif et de loisir »

- Développer l'offre de services à des publics nouveaux.
- Diversifier et rendre attractive l'offre de loisirs dans les centres de vacances.
- Favoriser l'accès aux loisirs et à l'éducation aux plus démunis.

Autres domaines

- Développer des actions de solidarité.

- Développer d'autres secteurs d'activités dans le cadre de politiques éducatives de proximité : (petite enfance, accompagnements à la scolarité, accueil périscolaire et de loisirs, éducation et famille, Service d'Assistance Pédagogique à Domicile [SAPAD]...)

3. Axes de développement stratégique relatifs à l'adaptation des organisations

Vie associative

- Augmenter, diversifier et dynamiser la base militante.
- Réformer les statuts

Cohérence et la continuité des prestations.

- Homogénéiser les procédures et les outils utilisés par les établissements et services.
- Organiser le parcours de l'utilisateur.
- Élaborer des projets éducatifs et pédagogiques pour les centres de vacances et les évaluer.

Pilotage et management

- Homogénéiser les pratiques managériales.
- Renforcer les fonctions supports.

Politiques sociales et de gestion des ressources humaines

- Adapter les fonctions aux nouveaux besoins.
- Assurer le développement professionnel.
- Développer la qualité de vie au travail.
- Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes.

Gestion budgétaire

- Maintenir les équilibres budgétaires globaux.
- Rationaliser la gestion du patrimoine.
- Rechercher de nouvelles sources de financement et développer une politique d'achats centralisés.

Communication

- Améliorer les systèmes d'information.
- Structurer la communication interne et externe.

Qualité

- Développer des espaces et des lieux de vie plus adaptés.

- Soutenir les démarches d'amélioration continue et évaluer l'efficacité des prestations.
- Obtenir une certification qualité dans l'association.
- Développer une politique « responsabilité sociétale et environnementale ».

Présentation de l'établissement

Nom	Foyer de vie d'Urt
Coordonnées	433, Chemin de Chéhour — 64240 URT Tél. : 05 59 56 28 44 — Email : foyerurt@pep64.org
SIRET	77563866100345
FINESS	775638661
Type	Foyer de vie
Création	1 ^{er} septembre 1996
Renouvellement d'autorisation	1 ^{er} septembre 2026
Gestionnaire	Les « PEP64 »
Organisme de contrôle et de tarification	Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
Agrément	42 places (30 en internat, deux places d'accueil temporaire et 9 places en externat et 1 place d'accueil temporaire).
Effectifs salariés	30,3 ETP
Attractivité	Pyrénées-Atlantiques, Landes

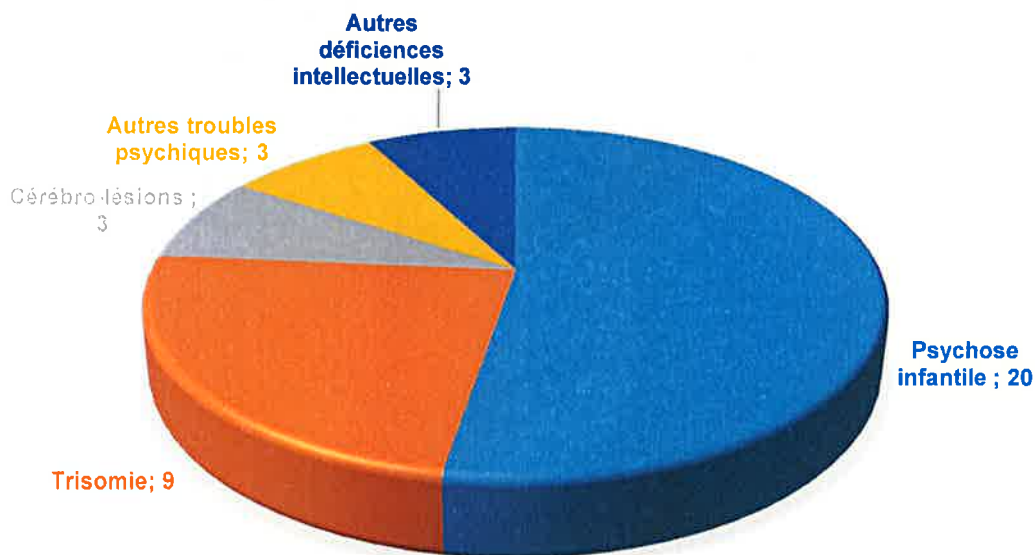
Cadre législatif et réglementaire

- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Article R. 311-35 du Code de l'action sociale et des familles relatif au règlement de fonctionnement.
- Article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux droits et libertés de l'utilisateur
- Article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.
- Article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'évaluation externe.
- Article L. 313-5 du Code de l'action sociale et des familles relatif au renouvellement de l'autorisation et résultats de l'évaluation externe.
- Article L. 344-1 du Code de l'action sociale et des familles.
- Article L. 344-7 du Code de l'action sociale et des familles.
- Article R. 344-29 du Code de l'action sociale et des familles.
- Article R. 344-33 du Code de l'action sociale et des familles.
- Articles D. 344-35 à D. 344-39 du Code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux formes de participation.
- Décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004, relatif au contenu du contrat de séjour.
- Décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et modifiant le Code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).
- Décret n° 2006 du 23 décembre 2006, modèle de contrat d'accueil type.
- Décret n° 2007-159 du 6 février 2007 relatif au recueil par la Maison départementale des personnes handicapées de données sur les suites réservées par les établissements et services aux orientations prononcées par la Commission des droits et de l'autonomie modifiant le Code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).
- Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Arrêté du 29 décembre 2006 relatif aux modèles de formulaires de demande auprès de la maison départementale des personnes handicapées.
- Arrêté du 8 septembre 2003 précisant le contenu de la charte des droits et libertés des personnes accueillies.

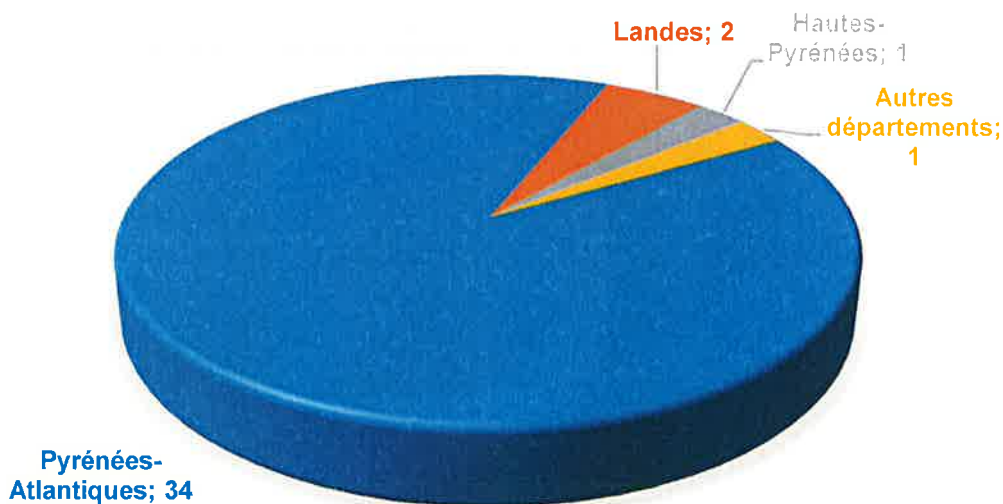
Caractéristiques du public

1. Caractéristiques sociodémographiques des résidents

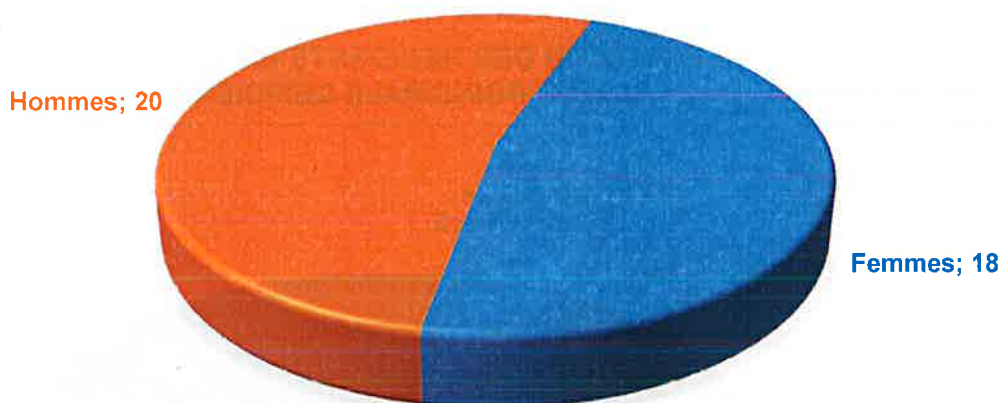
REPARTITION DES RESIDENTS EN FONCTION DE LEUR PRINCIPALE DÉFICIENCE



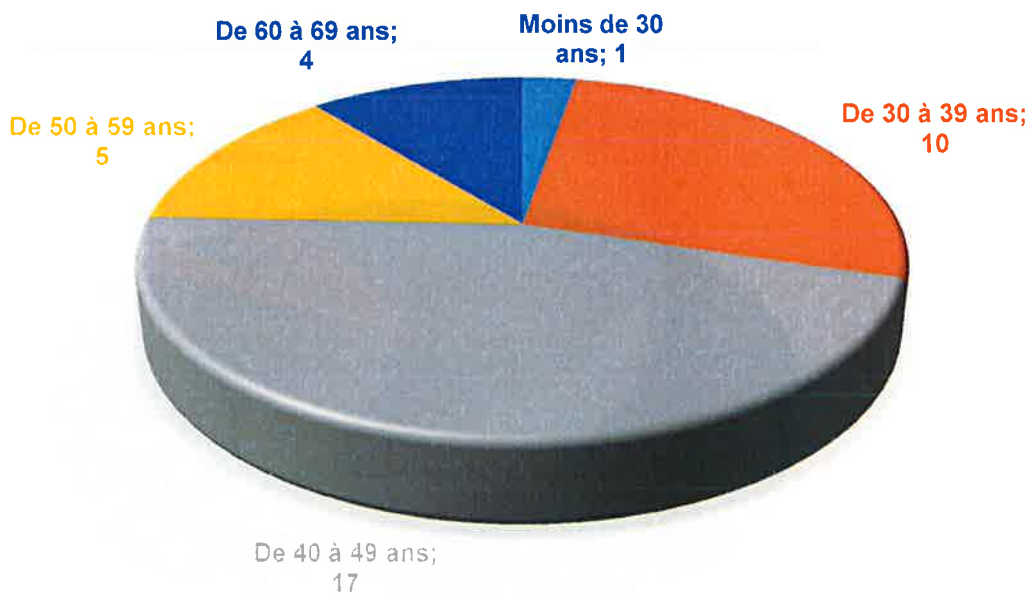
REPARTITION DES RESIDENTS EN FONCTION DE L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE



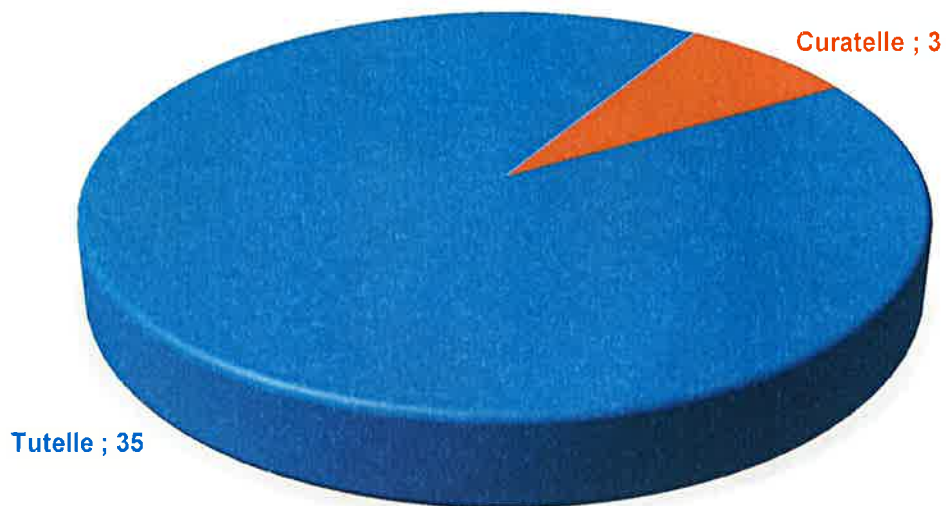
REPARTITION DES RESIDENTS PAR SEXE

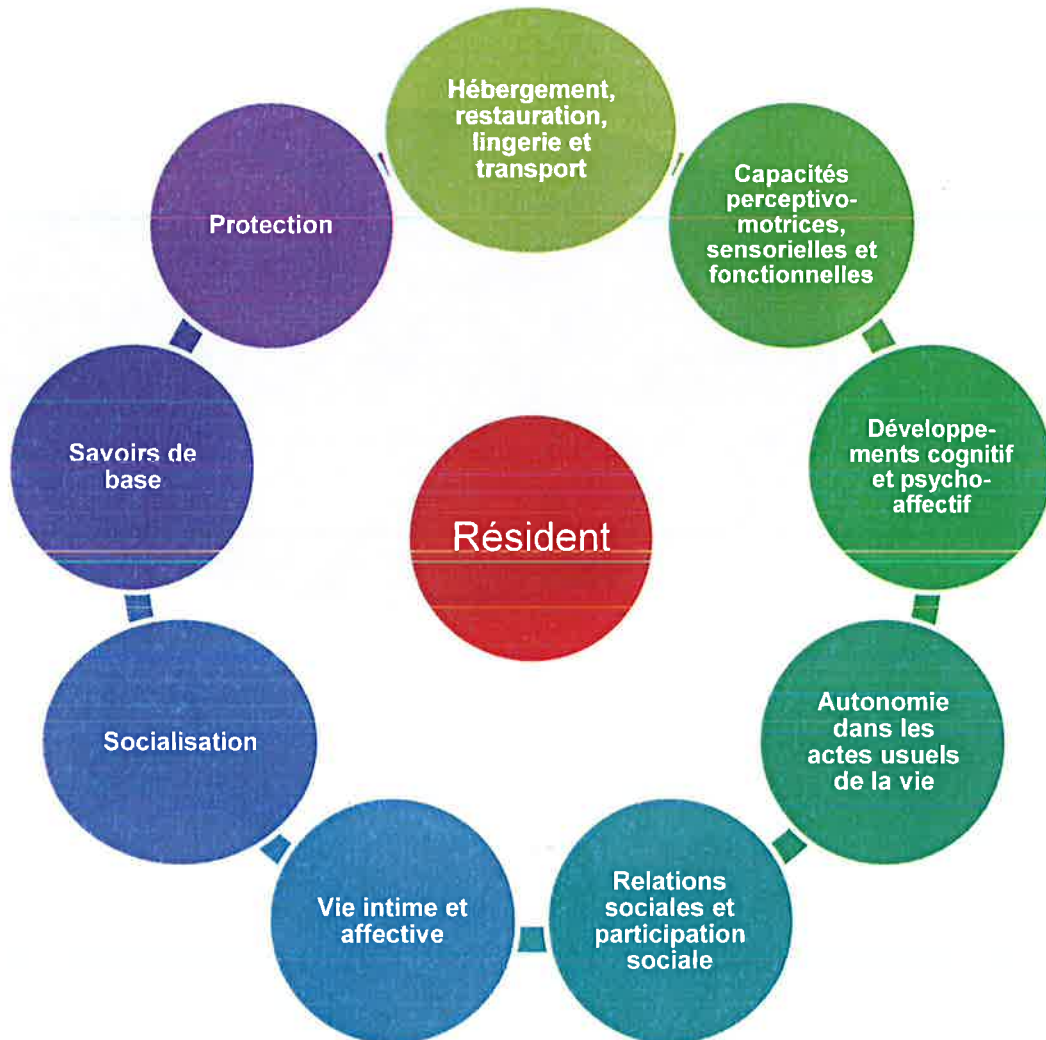


REPARTITION DES RESIDENTS PAR CLASSES D'AGE



REPARTITION DES RESIDENTS PAR MESURE DE PROTECTION





2. Caractérisation des besoins des résidents

3. Les évolutions observées chez les résidents

Le foyer de vie d'Urt accueille et héberge des adultes présentant une déficience mentale, psychique ou des altérations de la personnalité et de la communication, ou des troubles de la sphère autistique, auxquels peuvent s'ajouter des atteintes motrices et sensorielles ne limitant pas les possibilités de déplacement et de socialisation.

Il est destiné à des personnes, disposant d'une certaine autonomie, mais ne pouvant exercer un travail productif, et ne nécessitant pas une surveillance médicale et des soins constants.

Pour autant, le foyer de vie d'URT fait face à plusieurs phénomènes :

- le vieillissement d'une partie des résidents conduisant à de nombreuses altérations liées à l'autonomie et aux facultés de socialisation,
- le développement de problématiques de santé mentale pour une autre partie des résidents des résidents,
- une aspiration des résidents à disposer de plus autonomie et à vivre plus « hors les murs ».

L'établissement est amené de fait à se questionner à ces différents niveaux de besoins nouveaux, complexifiant l'accompagnement, en amenant une stratégie plus adaptée à ces nouvelles demandes :

- le vieillissement de bon nombre de résidents accroît des modalités organisationnelles tournées vers la compensation des pertes d'autonomie ; les aides apportées au quotidien sont de plus en plus importantes, depuis les aides à la toilette, l'aide à l'habillage, aux repas, jusqu'aux gestes de la vie quotidienne qui ne peuvent être opérés seuls comme par le passé ;
- les problématiques de santé mentale ou troubles psychiques entraînent des troubles mnésiques, des troubles comportementaux, des éventuels troubles du spectre autistique en cours de diagnostic pour d'autres ; cela ajoute de la difficulté à que les résidents concernés puissent s'inscrire dans un habitat majoritairement tourné vers le collectif ; ils peuvent constituer une source de nuisances pour les autres résidents ;
- les désirs de vie tournée vers l'extérieur, avec la mise en place d'une approche inclusive renforçant les aptitudes et les capacités d'autres enfin, amènent une individualisation des accompagnements ; ils appellent d'accentuer les modalités permettant l'inclusion des résidents.

L'ensemble de ces réalités conduit l'ensemble des professionnels à devoir développer de nouvelles pratiques et à adapter les postures.

Tout en maintenant une activité propre au maintien des capacités des usagers, il a fallu déployer des savoir-faire spécifiques pour accompagner les pertes d'autonomie. En effet, les demandes de réorientation prennent du temps, et la recherche d'établissement plus adaptés encore plus. Qu'il s'agisse d'EHPAD, de FAM ou de MAS, les résidents désormais concernés restent encore dans le foyer. Nous devons les accompagner dans une logique de parcours qui se dessine lentement, dans l'attente de dispositifs plus appropriés.

D'autres résidents conservant une partie de leur potentiel continuent d'être stimulés et vivent pleinement dans le cadre d'un collectif qui leur convient, car l'extérieur est encore complexe à appréhender pour eux. De plus, les habitudes de vie leur ont appris à rester dans l'entre-soi du foyer. Néanmoins, ils apprécient les moments passés à l'extérieur et de faire des expériences inclusives accompagnées. Cela leur est bénéfique. C'est donc toute une approche de prévention qu'il convient de mettre en place pour les aider à développer leur autonomie et aborder un vieillissement en bonne santé.

Dans le même temps, des résidents possèdent grandement des capacités aptes à l'accessibilité au milieu ordinaire et aux modes de vie inclusifs. Une forme de guidance est opérée pour les aider à évoluer « hors les murs ». Les personnes concernées y voient des avantages. Des perspectives nouvelles apparaissent dans les besoins et les désirs d'un « ailleurs » qu'il faut aussi

accompagner par l'individualisation et la mise en place d'un éloignement du foyer, sans pour autant rompre le lien.

Enfin, les pathologies psychiques émergentes génèrent des « comportements problèmes » plus fréquents, contraignant les professionnels à d'autres approches. Ils doivent soulager les usagers concernés de la pression du collectif, tout en apaisant au mieux les crises qu'elles peuvent connaître. L'accroissement important des accompagnements à l'accès aux soins liés aux pertes d'autonomie, au vieillissement et aux problématiques psychiques rend plus complexes les prises en charge et son organisation.

La conséquence majeure va être d'établir des axes de développement rattachés aux trois types de profils de résidents du foyer, avec des objectifs différents que l'on peut décliner en trois orientations :

- permettre le retour progressif en milieu ordinaire, avec la possibilité d'un habitat inclusif, dans et hors les murs, avec retour à une vie plus autonome, distancée du collectif, avec un accompagnement de proximité de « si besoin », en mode apparenté à celui réalisé par un SAVS ;
- maintenir les capacités et les aptitudes des résidents en mettant en œuvre un accompagnement progressif vers le milieu ordinaire tout en conservant leur place dans les murs, y compris en appartement en mode inclusif, tout en apportant une philosophie de prévention du vieillissement et des pertes d'autonomie, et en diminuant pour ces personnes les contraintes du collectif ;
- engager un travail de réorientation vers des établissements plus adaptés, tout en continuant, dans la mesure des moyens octroyés, de compenser les pertes profondes d'autonomie et les problématiques psychiques importantes pour éviter au plus les syndromes de glissement, et le tout en amplifiant les partenariats médical et paramédical.

Cette démarche est précisée dans l'annexe N° 1

L'ensemble de ces modalités va conduire à une modélisation des représentations, mais aussi des pratiques et des postures professionnelles, mais également du regard que l'on porte à la personne handicapée, et y compris en établissement. L'ouvrage va consister à se former sur les portées de vie inclusives, sur la mise en acte des frontières de l'espace intime et public au sein même du foyer. Il s'agit aussi une mise en perspective de services nouveaux d'accompagnement destinés à rendre les résidents plus autonomes tout en continuant d'accompagner les autres dans une logique de parcours. C'est une pensée nouvelle sur le mode de vie collectif et individuel que ce projet d'établissement se doit d'aborder. Il est avant tout un travail de mise en conformité avec les droits et devoirs des usagers. Il est aussi de fait une transformation des pratiques et des postures professionnelles qui doivent opérer la transition entre le FAIRE AVEC à celui de ETRE AVEC.

Cette démarche est précisée dans l'annexe N° 2

Positionnement dans le dispositif territorial

SCHEMA AUTONOMIE 2019 — 2023 — CD 64	
AXES	TRANSPOSITION SUR L'ÉTABLISSEMENT
AXE 1 : Prévenir la perte d'autonomie et maintenir le lien social	
Orientation — 1 Concevoir l'approche inclusive comme un enjeu collectif	
Agir pour faire évoluer les représentations sociétales de la vieillesse et du handicap	Installer le comité éthique comme une instance de réflexion sur les droits des personnes handicapées et leur accompagnement dans la dignité et la citoyenneté
Favoriser la structuration d'un réseau solidaire d'entraide et de partage	Acter les concepts de pair-aidance entre les résidents et inscrire le concept de VRS (Valorisation du Rôle Social) comme un vecteur d'ouverture et de reconnaissance vers le monde extérieur.
Contribuer à des conceptions urbaines et architecturales plus inclusives pour les personnes en perte d'autonomie	Expérimenter l'habitat inclusif in et hors les murs par le développement de l'autonomie et le décloisonnement institutionnel (appartement en hébergement partagé accolé à l'établissement)
Faciliter le développement de l'habitat alternatif	Permettre des allers-retours vers le milieu ordinaire par l'expérimentation en habitat inclusif hors les murs (notion de dedans-dehors et de « refuge ») jusqu'à l'appropriation d'une vie plus inclusive.
AXE 2 : Faciliter le parcours des usagers, le quotidien des aidants et le travail des professionnels	
Orientation 6 — Soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs missions	
Promouvoir et valoriser les métiers de l'accompagnement médico-social	Former les personnels à l'accompagnement inclusif et à la démarche en mode SAVS (accompagner les personnes vers l'appropriation d'un mode de vie autonome, le développement de ses capacités d'insertion dans le milieu ordinaire, développer des savoir-faire et savoir-être pour le détachement et

	l'autonomie des résidents
Favoriser les mutualisations et coopérations entre ESMS	Inscrire l'établissement dans un réseau des foyers de vie sur le Pays basque et développer les formations communes entre foyers de vie, et les autres ESMS
AXE 3 : Adapter l'offre d'accompagnement aux besoins des publics et des territoires	
Orientation 7 — Diversifier l'offre pour favoriser les choix de vie des usagers et de leurs aidants	
Développer l'offre non médicalisée à destination des personnes handicapées en ESMS	Travailler à développer les partenariats et les savoir-faire vers de nouveaux publics nécessiteux d'un accompagnement de transition.
Défendre un objectif de développement de l'offre médicalisée à destination des personnes handicapées	Installer le concept de prévention et d'acteur de sa santé pour le plus grand nombre de résidents possible, travailler en mode SAMSAH. Travailler à la réorientation des résidents lorsque les besoins médicalisés ne peuvent plus être accompagnés par l'établissement en maintenant un lien informatif sur l'état des lieux. Création de la petite unité de transition.
Accompagner le vieillissement des personnes handicapées	Travailler à l'accompagnement et la réorientation des résidents lorsque les moyens de l'établissement sont insuffisants. Accompagner les résidents vieillissants vers de nouveaux modes de vie adaptés à leurs choix de vie, dans la mesure des moyens attribués, par le biais de la création d'une petite unité de transition.
Orientation 8 — Accompagner les établissements et services dans la gestion des parcours et des situations complexes	
Optimiser la mobilisation des places disponibles en ESMS sur le territoire	Travailler à la mutualisation des agréments de l'association PEP64 au sein du CPOM
Accompagner les ESMS du handicap adulte dans la gestion des situations complexes	Participation au RAPT, et au dispositif « 0 sans solution », et aux GOS adultes.

Offre de services destinée au résident

L'établissement propose une gamme de prestations adaptées permettant de répondre, dans le cadre de ses missions, aux besoins et aux attentes du résident.



Axes d'amélioration portant sur l'offre de services

Prestations 1 - Fournir des prestations hôtelières et de confort

- Permettre aux résidents de prendre des repas en fonction de leurs besoins et au plus près de leurs choix et de leur mode de vie, dans la mesure des moyens de l'établissement (possibilité de choix du lieu, possibilité de cuisiner, possibilité d'adaptation de l'horaire)
- Proposer un accès libre et autonome à la lingerie de l'établissement
- Développer l'accès à Internet et à la téléphonie dans les parties privatives de l'établissement (appartements)
- Fourniture de prestations adaptées à l'entretien des appartements en fonction de l'autonomie des personnes, en mode inclusif

Prestations 2 - Aider le développement ou le maintien des capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles, et les capacités cognitives et psycho-affectives

- Accompagner la réorientation des usagers ayant des besoins plus importants en soins vers des établissements médicalisés plus adaptés à leurs capacités restantes
- Développer dans la mesure du possible une communication adaptée pour ceux qui sont dans l'incapacité de communiquer de manière fluide

Prestations 3 - Aider le développement et le maintien de l'autonomie dans les actes usuels de la vie, aider au maintien des savoirs de base

- Développer l'accès en autonomie aux prestations extérieures à l'établissement pour les résidents (soins médicaux et paramédicaux, activités de loisirs, déplacements...)
- Développer ou maintenir les potentialités des usagers, notamment pour les plus autonomes
- Développer l'accès, le maintien, ou le retour en milieu ordinaire pour les résidents autonomes et semi-autonomes
- Aider les résidents à expérimenter leur curiosité d'ouverture vers le monde extérieur et d'apprentissage dans la mesure de leurs moyens, et le concept « d'aller vers ».

Prestations 4 - Aider le développement et le maintien de la vie sociale en milieu ordinaire, et soutenir la socialisation

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire pour le plus grand nombre des résidents en développant un accès autonome facilité à la vie communautaire incluant le milieu d'existence extérieur au foyer de vie.
- Proposer des accompagnements visant les capacités des résidents à s'entraider (concept de la pair-aidance) et mettre en place un accompagnement visant à valoriser rôle social (VRS) des résidents résultant de cette entre-aide.
- Permettre aux résidents de retrouver des savoir-faire perdus ou oubliés en ce qui concerne les actes de la vie quotidienne, ainsi que la capacité à pouvoir s'éloigner de la vie du foyer pour ouvrir de nouvelles relations à l'extérieur.
- Inciter les résidents à faire des choix par eux-mêmes dans la mesure de leurs moyens et les accompagner pour la mise en acte de ces choix à l'extérieur de l'établissement en fonction de leurs désirs.

Prestations 5 - Permettre une vie intime et affective la plus épanouissante possible

- Affirmer la chambre ou l'appartement comme un lieu privatif et intime et permettre à chaque résident de s'approprier et d'habiter cette intimité dans l'esprit « du comme chez soi ».
- Accompagner la compréhension et les enjeux relationnels liés à l'intime, en préservant la « juste proximité » en lien avec la vie privée des résidents

Prestations 6 - Protéger et assurer la sécurité des résidents dans le respect de leurs droits

- Mettre en œuvre la « juste proximité » en permettant aux résidents de vivre pleinement leur liberté d'agir, d'aller et venir et en leur donnant les moyens d'apprendre à se protéger et d'assurer leur sécurité
- Aider les résidents à comprendre et agir leurs droits, et les aider à accomplir leur vie de citoyen et acteur de leurs droits,
- Accompagner les résidents dans l'exercice plein de la citoyenneté (inscription sur les listes électorales, participations à des réunions associatives et autres extérieures au foyer...

Parcours et suivi du résident

1. Parcours du résident

Étapes	Modalités (le résident peut bénéficier de...)
Découverte de l'établissement	Après une prise de rendez-vous, visite de l'établissement. Présentation du fonctionnement de l'établissement avec remise du livret d'accueil si projection d'un futur accueil. Séjours de découverte, ou en hébergement temporaire
Préparation de l'installation	Confirmation au résident et/ou tuteur de la possibilité d'accueil et programmation des dates. Recueil d'informations administratives par l'établissement (dossiers administratif, orientation MDPH...) Identification des besoins liés à l'installation (mobilier, aménagements et aides techniques...) Recueil des habitudes de vie, des goûts et dégoûts et des centres d'intérêt. Identification des besoins médicaux et paramédicaux. Élaboration des premiers axes d'accompagnement et définition des modalités d'accueil qui seront incluses dans le contrat de séjour.
Accueil ou installation	Accueil du résident Présentation des co-référents et de leur rôle Constitution du dossier administratif et remise des documents obligatoires Présentation des droits et libertés de l'usager. Signature du contrat de séjour.
Intégration	Présentation aux autres résidents et à l'équipe interdisciplinaire Présentation des différents espaces de vie. Présentation du fonctionnement de l'établissement. Vérification de l'identification des prestations et de la compréhension du fonctionnement de l'établissement
Phase d'accompagnement	Recueil des attentes sur les besoins de compensation. Personnalisation des prestations dans le cadre d'un projet d'accompagnement. Signature d'un avenant au contrat de séjour. Participation de la personne à la définition du mode d'accueil et de ses choix de vie. Participation active de la personne à l'actualisation de son projet et à l'élaboration des avenants au contrat de séjour
Hospitalisation	Maintien du lien en fonction des contraintes médicales.
Préparation de la fin de l'accompagnement Préparation de la sortie de l'établissement	Aide à la réorientation (FAM, MAS, EHPAD...) Accompagnement lors de la fin du parcours avec l'établissement

2. Suivi du résident et projet personnalisé

Une procédure a été établie pour prendre en compte les besoins, demandes des résidents et acter leur mise en œuvre.

La notion de projet individuel est introduite par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale, et notamment plus en détail sur l'article L.311-3 du Code de l'Action et des Familles qui précise que chaque usager a droit à une « *prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision* ».

Le projet personnalisé vise à structurer les aides et accompagnements apportés aux besoins définis de manière concertée et consensuelle avec le résident. Il a vocation à dynamiser le parcours du résident au sein du foyer. Co-construit avec lui, il doit constituer un équilibre entre d'éventuelles différences d'attendus, par exemple entre :

- les résidents ou personnes accueillies et leur entourage, qui peuvent avoir des attentes contradictoires ou des analyses différentes des besoins ;
- les résidents ou personnes accueillies et leur entourage et les professionnels, qui ne partagent pas automatiquement la même analyse de la situation ou les mêmes objectifs ;
- les professionnels de l'établissements en lien avec le partenariat d'autres services socio-médicaux différents qui ne poursuivent pas nécessairement les mêmes objectifs et qu'il convient de clarifier.

Cette procédure prévoit des temps de construction, de contractualisation et des temps de réalisation. L'ensemble est donc concerté et prioritairement axé sur les demandes et les besoins de l'usager.

Un contrat de séjour est signé dès les premières semaines de l'accueil de la personne. Une évaluation à six mois des objectifs est réalisée avec la personne. Un avenant au contrat de séjour est signé au bout d'un an, à la suite d'une réunion pluridisciplinaire, incluant l'acteur résident dans le projet. Cet avenant est réévalué de manière intermédiaire à six mois avec le résident, avec un éventuel nouvel avenant. Tous les ans, une nouvelle révision du projet d'accompagnement personnalisé est réalisée avec un nouvel avenant au contrat de séjour.

En cas de refus de signature de l'avenant au contrat de séjour par l'usager ou son tuteur, et conformément à la loi, un document individuel de prise en charge est formalisé par l'établissement.

Tout au long de ce processus, l'usager est directement concerné puisqu'il est systématiquement consulté et associé. Ses demandes priorisent le travail d'accompagnement en place, avec, si nécessaire, l'appui du tuteur.

Les éléments recueillis aux fins d'établissement des synthèses préparatoires aux avenants sont consignés et utilisées par le biais du progiciel AIRMES.

Mise en œuvre des droits et libertés

1. Prévention et traitement des actes de maltraitance

La prévention des actes de maltraitance fait partie des points de vigilance permanents de l'ensemble du personnel de l'établissement. En s'appuyant sur les recommandations de l'ANESM, l'association « Les PEP 64 » a décidé de se doter d'une politique de prévention des risques de maltraitements et d'une procédure de signalement des risques et situations de maltraitance observées au sein de l'établissement.

Des procédures associatives, répondant aux exigences légales, et en référence à la procédure de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, sont en place aux fins de signalement et de suivi.

Les personnels suivent régulièrement des formations, ainsi que des séances d'analyse de la pratique visant une expression des difficultés afin de prévenir toutes les maltraitements possibles.

Une procédure est en cours de validation portant à la fois sur les notions de maltraitance et ses définitions juridiques, et rappelle les fondements légaux de la notion de signalement et les éléments d'action préconisés si des cas étaient avérés et connus. I

Inscrire dans le règlement de fonctionnement les modalités de protection de la vie privée et du choix de vie des résidents

2. Promotion de la bientraitance

Les professionnels ont été sensibilisés et formés sur la notion de bientraitance.

Au-delà des aspects éthiques, les modalités d'organisation suivantes concourent à la promotion de la bientraitance¹.

Modalités	Formalisées par
Modalités permettant au résident d'exprimer librement leurs souhaits et la prise en compte formelle de leur parole.	Possibilités pour les résidents d'être reçu par un personnel de direction, Réunions d'unités des résidents Réunions mensuelles des résidents
Modalités permettant le développement de relations entre les résidents (travail sur l'estime de soi, accompagnements dans l'élaboration d'une image d'eux-mêmes valorisante).	Lieux de vie ouverts (salon d'esthétique, salle de vie sociale) Incitation à vivre en milieu ordinaire et concept de <u>pair-aidance</u> <u>Valorisation du rôle social</u> par l'implication dans la vie de la cité
Modalités favorisant toutes les possibilités du résident d'autonomie dans les actes usuels de la vie.	Possibilité de préparer ses repas, de manger dans son appartement, de pouvoir faire l'entretien de l'appartement ou de la chambre seul. Possibilité

¹ La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. ANESM, juin 2008.

	<p>d'un accompagnement au besoin par un service de transport à la demande, Mise en œuvre du concept de « d'abord chez soi »</p>
<p>Modalités permettant d'informer les résidents sur leurs droits, des possibilités qui leur sont offertes dans le cadre de son accompagnement.</p>	<p>Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, Accompagnement et aide à la vie sociale Réunions d'unités</p>
<p>Modalités permettant la prise en compte formelle et le respect des rythmes (sommeil, lever, toilette, repas...) du résident.</p>	<p>Mise en œuvre du concept « d'abord chez soi » avec possibilité de choix des modes et des moments de vie (possibilité de préparer ses repas, de manger dans l'appartement en autonomie, d'adapter les horaires en fonction ses besoins et des moyens de l'établissement) Aménagement des espaces de vie favorisant l'individualisation des relations et les respects de soi et de son rythme propre Accompagnement à la vie inclusive</p>
<p>Modalités de réflexion sur les bénéfiques/risques des actions envisagées pour garantir la sécurité du résident (réflexion pluridisciplinaire, association des proches du résident aux décisions).</p>	<p>Commission éthique qui est chargée de questionner la gestion des paradoxes (concilier intimité et sécurité, concilier vie privée, liberté d'aller et venir et impact de la vie collective...) Analyse des pratiques CPQE</p>
<p>Modalités d'agencement et d'organisation de l'environnement (sonore, visuel, olfactif, confort, aménagement de petites unités, espaces préservant l'intimité, lieux d'échanges avec les proches et les professionnels, instances de participation à la vie de la structure) permettant une communication individuelle et collective (entre tous les acteurs de l'établissement).</p>	<p>Travaux réalisés pour amélioration de l'environnement du résident entre 2015 et 2018 (aménagement des salons d'unité, aménagement de cuisines et salles à manger d'étage, salles d'activités diverses) Création d'une salle de vie sociale ouverte aux résidents en tout temps avec une présence de professionnel animant l'espace de vie Création d'une salle informatique</p>
<p>Modalités de sensibilisation et de formation des professionnels pour le soutien et l'accompagnement du résident dans ses moments de doutes, d'angoisse, voire de détresse.</p>	<p>Plan de formation annuel Réunions d'unités Séances d'analyse des pratiques professionnelles</p>
<p>Modalités permettant de rappeler aux professionnels et aux résidents les lois de référence dans le secteur social et médico-social et leur appropriation.</p>	<p>Formations collectives Comité éthique de l'établissement qui questionne les paradoxes liés à l'exercice des droits et des devoirs Procédures de soin liées à l'usage des médicaments et au suivi médical</p>
<p>Modalités d'information des proches du résident sur les risques identifiés dans l'établissement</p>	<p>Procédures incendie Procédures de signalement d'événements indésirables Réunions des familles Comité éthique</p>
<p>Modalités permettant aux résidents de</p>	<p>Affichage de la liste des personnes qualifiées et des</p>

contester une décision par des voies de recours formalisées.	modalités de recours Possibilité de rendez-vous avec un cadre de la direction
Modalités permettant une intervention immédiate en cas de violence (physique, verbale, psychologique, active ou passive, etc.) qu'elle émane des professionnels ou des résidents.	Procédures de signalement d'évènement indésirable Procédure d'accompagnement de personnes victimes d'agression
Modalités permettant la formalisation et l'analyse collective distanciée des actes violents, le repérage collectif des causes et la recherche des mesures correctrices (compréhension et prévention).	Réunion d'équipes et d'unité Procédures de signalement de faits violents ou indésirables Formations spécifiques et CLACT
Modalités permettant de formaliser les articulations entre professionnels et proches.	Rendez-vous avec cadres de l'établissement Réunions de projets personnalisés Rôle et fonction des référents
Modalités permettant la mutualisation des expériences entre établissements.	Formations communes entre les établissements du pôle adulte Échange de séjours de résidents entre établissements de ce même pôle

3. Modalités de mise en œuvre des droits et libertés

Non-discrimination

L'établissement veille à ne pas discriminer les demandeurs à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses.

Lors d'un accompagnement, l'établissement veille à ne pas discriminer les résidents à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses.

Accompagnement adapté

L'établissement veille à définir les besoins du résident de manière concertée et consensuelle.

L'établissement met en œuvre des projets individualisés pour chaque résident.

Information

L'établissement veille à informer le résident de façon claire, compréhensible et adaptée sur les accompagnements dont il bénéficie.

L'établissement veille à informer le résident de façon claire, compréhensible et adaptée sur ses droits et libertés.

L'établissement veille à informer le résident de façon claire, compréhensible et adaptée sur le fonctionnement de l'établissement.

L'établissement informe le résident au sujet des associations d'usagers.

L'établissement met en place un dossier unifié auquel le résident peut accéder sur simple demande et bénéficier d'un accompagnement adapté de nature psychologique ou socio-éducative.

Libre choix, consentement éclairé et participation

Autant que possible, l'établissement offre au résident le choix entre les prestations adaptées.

L'établissement veille à s'assurer de l'obtention du consentement éclairé du résident en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des

	conditions et conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension. L'établissement garantit une participation directe du résident, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception du son projet individualisé. L'établissement veille à ce que le résident puisse se faire accompagner de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par l'accompagnement.
Exercice des droits	L'établissement veille à permettre au résident de renoncer par écrit aux prestations ou en demander le changement de prestations.
Respect de liens familiaux	L'établissement favorise le maintien des liens familiaux, notamment en permettant les visites. L'établissement permet la participation de la famille à la vie quotidienne dans le respect du projet individualisé et du souhait du résident.
Protection	L'établissement garantit le respect de la confidentialité des informations concernant le résident. L'établissement s'assure de l'accord formel du résident pour transmettre des informations à ses partenaires.
Autonomie	L'établissement garantit au résident la possibilité de circuler librement, dans et hors de ses locaux. L'établissement est ouvert à et sur son environnement. L'établissement permet les visites de personnes extérieures, à la convenance des résidents.
Prévention et soutien	L'établissement tient compte des conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter des accompagnements. L'établissement ajuste les modalités d'accompagnement en fonction des conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de ces accompagnements.
Exercice des droits civiques	L'établissement permet et soutient l'exercice des droits civiques du résident. Les professionnels se gardent d'exprimer des opinions politiques.
Pratiques religieuses	Les professionnels respectent les croyances, convictions, opinions et pratiques religieuses du résident.
Dignité et intimité	L'établissement veille au respect de la dignité et de l'intimité du résident et de sa famille. Chaque résident dispose d'une chambre privative fermant à clé, avec salle de bain et w.c.. L'établissement respecte le secret de la correspondance.

4. Expression et participation des résidents au fonctionnement de l'établissement

L'expression et la participation des résidents sont organisées autour des instances suivantes :

- conseil de la vie sociale,
- réunions d'unités des résidents,
- commissions « menus », commissions « activité et vie sociale »,
- enquêtes de satisfaction

- recueils de doléances à divers niveaux (équipe d'accompagnement, co-référents, direction)
- activité groupe de parole et d'échanges « vivre et exister ensemble » au travers de laquelle les résidents sont invités à réfléchir aux modalités de la vie collective dans le respect de la vie intime et privée de chacun.

5. Réflexion éthique

Un comité éthique a été constitué au sein de l'établissement. Il est composé de représentants des différents métiers qui œuvrent autour des résidents, soit volontaires, soit siégeant d'office en regard de leurs fonctions.

Il a pour but de questionner le sens des pratiques, et de travailler sur la gestion des paradoxes liés aux modalités de l'accompagnement des résidents que l'on rencontre habituellement dans les structures de type foyer. Pour traiter des plus connues, l'on peut y loger la contrainte du collectif confrontée au renforcement de l'individualisme, ou encore la notion de sécurité à celle de liberté de choix des prestations et de la liberté d'aller et venir, ou aussi celle du respect des droits et des libertés de l'usager avec les obligations légales de l'établissement.

Cette commission est associée au CPQE et travaille en fonction des commandes posées par cette institution. Elle se réunit deux fois par an, ou lorsqu'un projet de transformation de l'accompagnement des résidents est en cours ou doit se faire.

Des comptes rendus sont réalisés et portés à la connaissance des équipes. L'enjeu est d'élargir ce travail à d'autres partenariats, voire à des personnes extérieures invitées à y siéger en fonction des problématiques.

Si besoin, des groupes de travail sont constitués à partir de salariés volontaires pour approfondir un thème ou une question particulière liée à l'accompagnement du résident, la qualité de vie, les droits et libertés des usagers. Les derniers groupes de travail ont eu à questionner les points suivants :

- Comment acter la liberté d'aller et venir du résident, en sécurisant l'accompagnement ?
- Comment acter le respect du choix du résident dans la contrainte du règlement intérieur et du poids du collectif ?
- Comment accéder au droit des personnes quand le fonctionnement de la tutelle les en prive parfois ?
- Comment privilégier l'accompagnement individuel au sein du collectif ?
- Comment favoriser l'autonomie des personnes déficientes ?
- Comment transformer le bâtiment en habitat inclusif ?

Une procédure visant à mettre en œuvre les modalités de préservation de l'intimité du résident sera travaillée dans le cadre de ce projet afin de définir les notions la « juste proximité ».

Moyens matériels

1. Parc immobilier

Le foyer est composé de deux bâtiments reliés par le hall d'entrée :

- **Le hall d'entrée** est constitué de l'accueil et du secrétariat, bureau de la psychologue.
- **Le bâtiment hébergement** s'élève sur quatre niveaux :
 - *Le sous-sol* est dédié aux différents stockages, et au service logistique d'entretien : cuisine, entretien et lingerie.
 - *Le rez-de-chaussée* : cuisine, grande salle à manger, salon de massage, manucure, esthétique et relaxation, terrasse, salle de vie sociale, salon, salle d'activités et bibliothèque, salle informatique, salle du personnel, bureau de l'équipe d'accompagnement
 - *Le 1^{er} étage* : composé de la petite unité de transition sur l'aile où se situe la salle de balnéothérapie, 15 chambres, infirmerie, bureau de l'équipe d'accompagnement, salle à manger et salon d'étage.
 - *Le 2^e étage* : 17 chambres, infirmerie, bureau de l'infirmière, bureau de l'équipe d'accompagnement, salle à manger et salon.
- **Le bâtiment administratif** se compose :
 - *Le rez-de-chaussée* : bureau des coordinatrices, salle du personnel, bureau logistique entretien, salle d'activités artistiques, salle d'activités physiques, salles de stockage matériel sportif.
 - *Le 1^{er} étage* : bureaux administratifs (direction, chef de service éducatif), salle de réunion, lieu de rangement du matériel logistique,
- **Le parc** boisé du foyer s'organise autour d'un sentier sur lequel les résidents peuvent se promener. Du mobilier d'extérieur est installé sur une partie du parcours. Au milieu du parc, dans un périmètre protégé sur toute l'étendue du parc, se trouvent des chevaux, objet d'une convention avec un propriétaire, en guise d'animaux de compagnie et de projet inclusif.
- **Un appartement** de 100 mètres carrés, destiné à se transformer en habitat inclusif, ou en habitat partagé en vue de l'autonomisation des résidents et d'un retour au milieu ordinaire.
- **Deux parkings** : l'un extérieur face à l'entrée nord du bâtiment, l'autre dans la cour intérieure face à l'entrée sud du bâtiment

2. Parc mobilier

Parc automobile	<p>2 véhicules 9 places pour les transports collectifs, 1 véhicule 5 places, transformable en 7 places pour les transports collectifs, 1 véhicule 5 places pour les transports collectifs, 1 véhicule léger 5 places pour les transports individuels 1 véhicule léger destiné à la direction de l'établissement</p>
Parc informatique	<p>Des PC en postes fixes sont installés dans les bureaux du secrétariat, des coordinatrices, des bureaux de l'équipe d'accompagnement, de la salle du personnel, au service logistique entretien. Des PC portables sont attribués à la direction, à la chef de service, aux coordinatrices, à la psychologue, au service cuisine.</p>
Autres	<p>Du matériel d'entretien des locaux et des espaces extérieurs est en place pour répondre aux besoins de réparation et de maintien en état de fonctionnement.</p> <p>Le service cuisine est équipé du matériel nécessaire à la production, à la conservation, au stockage de l'alimentation.</p> <p>Un service lingerie permet de traiter le petit linge qui ne peut être traité à l'extérieur.</p>

Ressources humaines

1. Orientation et animation des ressources humaines

La politique des ressources humaines développée par l'association « Les PEP64 » est fondée sur les valeurs d'humanisme, de solidarité et de laïcité.

Adapter les fonctions aux nouveaux besoins

- Accroître notre dispositif GPEC en identifiant les emplois menacés, les nouveaux ou ceux appelés à évoluer, et traiter ainsi, par anticipation, les écarts entre les besoins repérés et les ressources existantes.
- Actualiser les compétences des professionnels sur les thématiques en jeu autour de l'évolution des caractéristiques des publics et de leurs besoins.

Assurer le développement professionnel

- Optimiser notre politique GPEC en mobilisant tous les outils et moyens de développement des compétences au service de l'employabilité du salarié afin de lui donner la possibilité d'être acteur de son parcours professionnel.
- Promouvoir une politique de formation comme accompagnement des axes stratégiques de développement associatif.
- Encourager et accompagner la mobilité interne.

Développer la qualité de vie au travail

- Contribuer à la santé au travail en pérennisant la politique de prévention des risques professionnels et en assurant le suivi des plans d'action et mis à jour des DUERP.
- Renforcer la qualité de l'information partagée au sein de l'association en assurant une meilleure communication des processus RH.
- Promouvoir l'égalité des chances en respectant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Assurer la qualité des relations de travail, ainsi que des relations sociales construites sur un dialogue social actif.

Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes

- Faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
- Faciliter le recours aux services civiques.
- Transférer les compétences acquises entre les générations de professionnels.

2. Recrutement et intégration des salariés

Le recrutement des nouveaux salariés fait l'objet de modalités précises visant à garantir les compétences mobilisées, à faciliter la prise de poste et l'intégration des nouveaux salariés et à assurer la continuité de la qualité des prestations.

Modalités de recrutement

La mobilité interne au sein de l'association reste le moyen le plus important de recrutement sur des postes ouverts. Elle est gérée jusqu'à ce jour par une règle associative dite règle du « mouvement interne » qui a été mise à jour lors des dernières négociations annuelles obligatoires.

Toute vacance ou création de poste est publiée par voie d'affichage dans l'ensemble des établissements. Elle est également mise en ligne sur le site internet des PEP64 et, à défaut de candidat interne, sur d'autres sites d'offres d'emploi comme Pôle Emploi ou l'APEC par exemple.

Les règles d'examen prioritaire à la mobilité interne sont définies dans notre dispositif de mobilité interne. En synthèse :

a) Premier examen prioritaire au personnel en CDI

Avant d'engager le processus de sélection des candidats, et dans le respect des dispositions légales, seront d'abord étudiées en priorité et dans l'ordre défini ci-dessous, les candidatures relevant des catégories suivantes :

1. salarié devenu inapte à leur emploi,
2. travailleurs de nuit souhaitant accéder à un travail de jour,
3. salariés souhaitant changer d'ETP,
4. candidats en CDI,

b) Deuxièmement, examen des candidatures des personnels en CDD

Le processus de sélection du candidat et la composition de la commission de recrutement sont également définis en fonction de la nature du poste à pourvoir.

Toutes les candidatures internes effectuées dans le respect de la procédure seront étudiées selon les modalités décrites dans le dispositif lors d'un entretien et feront l'objet d'une réponse.

- a) Poste de non-cadre et cadre sans responsabilité d'un service
- b) Poste de cadre en responsabilité de service
- c) Poste de cadres dirigeants et autonomes

Modalités permettant l'intégration des nouveaux salariés et l'adaptation au poste de travail.

La qualité d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur (issu d'un recrutement externe ou d'un autre établissement de l'association) constitue une étape clé et stratégique pour l'association. Une intégration réussie permet de réussir à « travailler ensemble » et permet au nouveau salarié d'appréhender certes les aspects techniques de son poste, mais aussi de comprendre et d'intégrer l'environnement culturel et social de l'organisation.

Afin de faciliter cette intégration, lors de chaque nouvelle embauche en CDI, un « référent d'intégration » devra être nommé sur volontariat dans chaque établissement. Le salarié volontaire devra disposer d'une ancienneté d'au moins 3 ans dans l'établissement. Il n'appartiendra pas forcément au service du nouvel embauché et n'aura aucun pouvoir hiérarchique ou disciplinaire à son égard.

Sa mission sera de s'assurer du bon déroulement de l'intégration du nouvel embauché. Il sera chargé d'accompagner le nouvel embauché en CDI durant son premier mois d'intégration afin de lui présenter la structure et les modalités de vie au travail sur l'établissement.

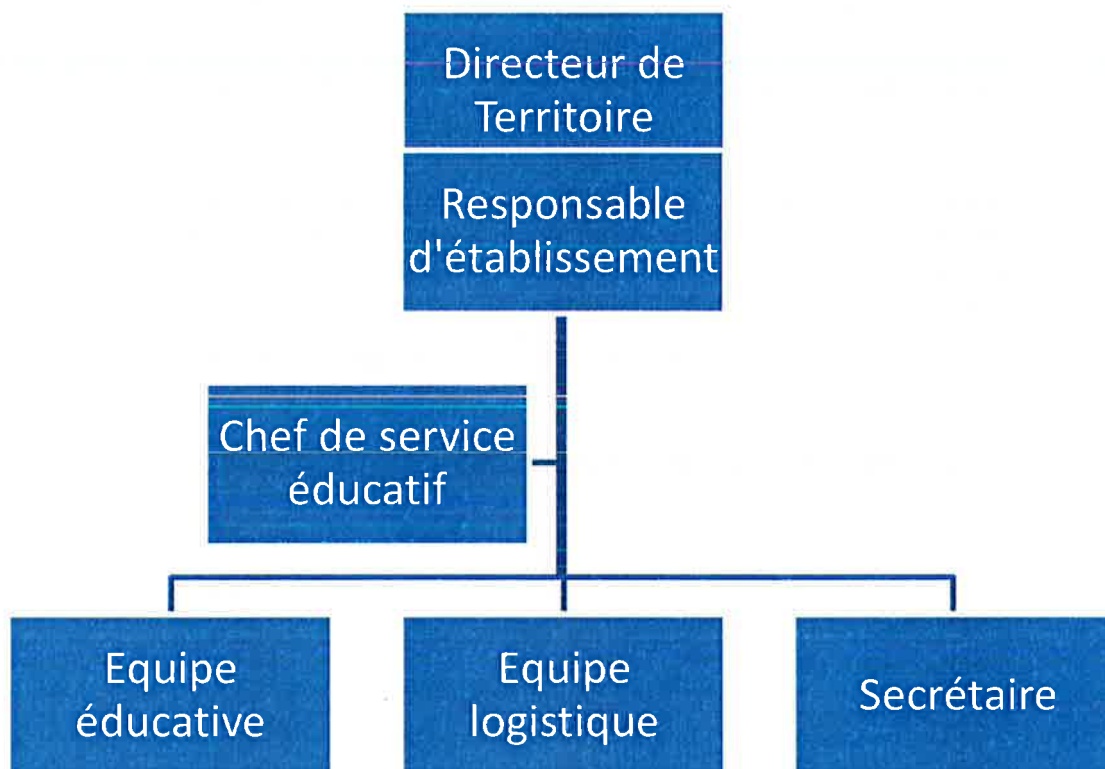
Le premier jour de l'intégration sera consacré en priorité à la remise des documents de travail (contrat, emploi du temps, fiche de poste, Accords d'entreprise, règlement intérieur, projets d'établissement, de service, axes stratégiques associatifs, organigramme de l'association, lexique du personnel de l'établissement et des principaux interlocuteurs, proposition des mutuelles, plaquette CE/DP, convocation à la visite médicale), à la présentation de l'équipe et à la visite de l'établissement.

Au cours de la période d'essai, des bilans d'étapes seront programmés régulièrement pour évaluer la bonne intégration du nouveau salarié, à l'aide du document « suivi intégration ».

3. Compétences déployées dans l'établissement

Postes	Effectif	ETP
Responsable d'établissement	1	1
Chef de service éducatif	1	0,80
Agent administratif	1	1
Agent de service général	5	5
Ouvrier professionnel	2	1,85
Veilleur de nuit	5	4,8
Éducateur sportif	1	0,75
Éducateur spécialisé	2	2
Moniteur éducateur	2	1,5
Accompagnant éducatif et social	9	8,75
Psychologue	1	0,35
Aide-soignants	2	2
Infirmier	1	0,5

4. Organisation des responsabilités



Un document unique de délégation détermine les délégations et les subdélégations des fonctions de direction à partir du DG jusqu'au responsable d'établissement.

Les liens hiérarchiques et fonctionnels des salariés sont précisés dans leur fiche de poste.

Un organigramme est affiché.

5. Définition des postes

L'association a mis en place en 2009, un référentiel emploi présentant la cartographie de l'ensemble des emplois et métiers rattachés, et des compétences associées existant au sein des établissements.

À partir de ce référentiel, le Groupe Experts GPEC, composée d'un membre de la direction, d'un responsable d'établissement, d'un cadre intermédiaire et de deux représentants par organisation syndicale, a pour mission d'établir des diagnostics et des analyses sur

l'évolution des emplois et des compétences ainsi que sur les possibilités d'évolution des salariés. Il se réunira 2 fois par an sur convocation de la direction générale. Il vise à :

- identifier les métiers sensibles, c'est-à-dire les métiers en développement, les métiers difficiles à pourvoir ou qui nécessitent une période longue d'apprentissage et les métiers exposés à des évolutions et nécessitant des besoins en matière de formation professionnelle ou de mobilité professionnelle interne et externe
- mesurer le niveau de la menace (volume et délai) ;
- définir les mesures spécifiques pour les personnes occupant des métiers sensibles ;
- anticiper la suppression d'emplois potentiellement menacés par la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation des emplois (ex : Gel des emplois ouverts dans le cadre du « mouvement interne », incitation au volontariat...).

Par ailleurs, les fiches de poste, mises à jour également lors des entretiens professionnels, décrivent :

- l'identité du salarié,
- le lieu d'affectation, la date d'embauche, la durée hebdomadaire de travail,
- l'intitulé du poste avec le regroupement de métiers,
- les objectifs du poste (la mission principale),
- la place du poste dans l'organigramme,
- les activités du poste (présentation détaillée des activités qui contribuent à l'accomplissement du poste assorti de leur fréquence, barème : occasionnel, fréquent, permanent),
- les compétences nécessaires (savoirs, savoir-faire et savoir-être),
- les formations initiales et continues,
- les conditions de travail, horaires, localisation, déplacements,
- les risques liés aux activités,
- les coordinations avec d'autres postes,
- les remplacements éventuels,
- La fiche de poste doit être établie et complétée par le cadre de niveau N+1 à chaque embauche dans l'établissement.

Les actualisations éventuelles sont effectuées annuellement en lien avec le titulaire.

6. Gestion des compétences, formation continue

Chaque salarié bénéficie d'un parcours professionnel et y progresse en lien avec l'évolution des besoins des résidents et l'amélioration continue des prestations offertes.

Gestion des emplois et des compétences

Un accord d'entreprise sur la GPEC vise à accompagner la vision stratégique à moyen et long termes de l'association et contribuer à l'évolution de la carrière des salariés, notamment à travers la formation, et l'ensemble des outils mis en place au sein de l'association pour accompagner le salarié à chaque étape de sa vie professionnelle.

Au cours de son parcours professionnel, un salarié peut être confronté à une évolution de son emploi suite à trois principaux responsables :

- un contexte conjoncturel permettant au Groupe d'Experts d'identifier les métiers « sensibles »,
- un souhait du salarié d'évolution ou de mobilité,
- les attentes professionnelles du responsable hiérarchique.

Afin d'offrir à chaque salarié de l'association la possibilité d'échanger et d'être informé sur ces 3 situations professionnelles, et de proposer des conditions d'employabilité interne et externe, leur permettant de les accompagner tout au long de leur parcours professionnel, l'association met en œuvre les modalités suivantes :

- l'entretien professionnel dédié aux objectifs de professionnalisation et aux souhaits de formation ;
- le bilan de compétence.

Chaque salarié justifiant d'au moins deux ans d'activité dans l'entreprise peut bénéficier d'un entretien professionnel avec son responsable hiérarchique, tous les deux ans. L'objectif de cet entretien est de permettre au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et pour l'établissement, de construire et d'ajuster son plan de formation.

Le bilan de compétences est un outil d'aide à l'orientation et à la construction d'un projet professionnel à partir de l'analyse des compétences et aptitudes du salarié. Il permet de faire le point sur sa situation professionnelle, ses capacités, ses besoins et ainsi de faire émerger un projet professionnel réaliste. Il peut alors être mobilisé pour préparer une évolution professionnelle et/ou une démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'employeur étudiera prioritairement les demandes des salariés ayant quinze ans et plus d'ancienneté.

La formation continue

La formation professionnelle joue assurément un rôle déterminant dans la capacité d'une entreprise à concevoir et mener à bien sa stratégie de développement. Construire un plan de formation permet de prévoir et d'anticiper les besoins en compétences et en qualifications, de favoriser l'acquisition de savoir-faire et l'adaptation des salariés en fonction des objectifs déclinés dans les projets d'établissement, en lien avec le projet associatif dont les enjeux sont :

- d'améliorer la qualité des accompagnements et des soins,
- de développer les pratiques d'évaluation interne et externe, de la culture de la bientraitance,
- d'adapter l'offre aux besoins,

- de développer les actions de prévention.

Compte tenu des axes stratégiques associatifs et des enjeux de développement qui sont à venir, les orientations stratégiques de formation ci-dessous seront prioritaires durant les trois années à venir :

- poursuivre la sensibilisation autour de la bientraitance et de la lutte contre la maltraitance ;
- répondre aux besoins de nouveaux publics ; ce thème englobera toutes les formations permettant de diversifier nos accompagnements, de se former à des outils de diagnostic efficaces, de s'adapter ou de créer de nouveaux services ;
- répondre aux besoins des usagers ; ce thème englobera toutes les formations permettant de développer et d'adapter nos prises en charge ;
- accompagner l'inclusion en milieu ordinaire : accompagner nos usagers pour leur offrir l'autonomie nécessaire à une vie sociale, professionnelle et scolaire en milieu ordinaire, tel est notre vocation et l'objectif des formations suivies dans ce thème ;
- considérer la place de la famille ; accompagner les équipes pour mieux prendre en compte la dimension familiale et le travail avec elle et développer le soutien à la parentalité ;
- développer la professionnalisation de nos équipes ; la question de la qualité de nos actions dans le respect de nos valeurs doit nous permettre de nous différencier ; améliorer les écrits professionnels, harmoniser les dossiers des usagers, s'accorder sur des pratiques professionnelles bienveillantes, s'inscrire dans le développement professionnel continu sont quelques exemples d'actions prioritaires ;
- la prévention de la pénibilité et le développement du bien-vivre au travail : ce thème regroupera toutes les formations liées au plan d'action de notre accord du 15/12/2015 afin de défendre l'idée selon laquelle l'amélioration continue de la qualité de vie au travail est une des sources de réussite d'une entreprise.

7. Prévention de la fatigue professionnelle

La prévention de la fatigue professionnelle est, notamment, opérée par :

- Un travail en concertation et en lien avec la médecine du travail
 - ✓ Mise à disposition pour des rendez-vous individuels avec une psychologue du travail
 - ✓ Points avec le médecin du travail sur les suivis des salariés
- Des formations organisées par l'association (CLACT) sur :
 - ✓ La prévention des risques psychosociaux
 - ✓ La gestion des situations de violence dans l'établissement
- Un partenariat avec le Cabinet Formetis pouvant aller jusqu'au diagnostic de RPS et l'élaboration de plans d'action et l'accompagnement de salariés en difficulté

- Un comité QVT associatif à disposition des établissements
- Des accords d'entreprises sur la QVT, l'égalité homme-femme, l'accompagnement des salariés seniors, la mobilité inter-établissement
- Des procédures en interne sur la mobilité entre services
- C.H.S.C.T.

8. Relations sociales dans l'établissement

Un CSE a été installé sur l'ensemble des établissements de l'association.

Instances	Attributions
Réunions des IRP, représentants de proximité	Attributions des anciens délégués du personnel
Réunions d'expression des salariés	Deux fois par an
CSSCT	4 fois par an

Organisation de la communication interne

1. Communication interprofessionnelle

Supports	Objectifs	Fréquence
Réunions d'unités	Mettre en cohérence l'accompagnement des résidents, développer la réflexion professionnelle	1 fois/semaine
Réunions de transmission inter-équipe	Échanges sur l'accompagnement quotidien des résidents	1 fois/jour
Réunions des projets d'accueils personnalisés	Élaboration, évaluation et suivi des projets individuels des résidents	3 réunions par résidents/an
Réunion de coordination	Coordination des unités, suivi des projets de vie des unités	4 réunions/an
Réunion de coordination soin	Coordination et suivi des RDV médicaux et des actes médicaux des résidents	4 réunions/an
Réunion des maitresses de maison et des services logistiques	Coordonner les actions des professionnels en lien avec la vie dans les unités et en vue du maintien en l'état du parc mobilier et immobilier	4 réunions/an
Réunions de direction	Partage d'information, gestion budgétaire, RH, analyses des situations individuelles, prospectives...	1 fois/semaine
Réunions d'expression des salariés	Mise en commun et en questionnement de problématiques liées au fonctionnement et à la prise en compte des usagers	2 fois/an
Réunions du CPQE	Élaboration, validation, mise en œuvre des procédures, élaboration et suivi du plan qualité	3 fois/an
Réunions du Comité éthique	Questionnements liés à l'accompagnement des résidents en regard de leurs droits et devoirs	2 fois/an
Réunion du comité de pilotage du projet d'établissement	Validation des grands axes de travail du projet d'établissement, suivi et évaluation du plan d'action du projet d'établissement	1 fois/trimestre en début de plan, puis deux fois/an
Réunions institutionnelles	Rappel des orientations stratégiques de l'association et de l'établissement Information relative à l'actualité du secteur	2 fois/ans

2. Supports écrits de communication

Supports	Objectifs	Destinataires
AIRMES	Logiciel de transmission pour suivre et organiser l'accompagnement des usagers	Tous les salariés
Comptes rendus de réunion	Informers sur l'avancée des accompagnements et des processus d'accompagnement des résidents	Tous les salariés concernés
Notes de service	Informers sur les décisions et les mesures prises	Tous les salariés
Tableaux d'affichage	Informers sur les éléments de fonctionnement du service et les notes associatives	Tous les salariés
Notes de synthèse	Informers les personnels sur l'activité et les orientations du secteur	Tous les salariés
Plannings	Informers sur les présences absences du personnel et les horaires de travail	Tous les salariés
Classeur des procédures	Informers sur les procédures en fonctions des thématiques et sur les modalités d'actions	Tous les salariés
Livret d'accueil des personnels embauchés	Informations sur le droit conventionnel du salarié, sur le fonctionnement associatif et de l'établissement	Tous les salariés

Gestion des risques et sécurité

Procédure ou protocole	Finalités du protocole ou de la procédure
Procédures soins	Informé sur les droits et prérogatives des salariés en regard de leurs fonctions sur l'accompagnement paramédical et médical des résidents, sur la gestion des médicaments, du DLU...
Procédures hygiène sécurité	Informé sur les réflexes liés aux attentats Vigipirate, aux intrusions, Gérer le risque lié à la gestion des DASRI, Prévenir le risque d'incendie
Procédures événements, urgences	Informé sur l'appel au cadre d'astreinte, sur le protocole décès d'un résident
Plan bleu, plan canicule	Informé le personnel sur les conduites à tenir

Partenariat et communication externe

1. Nature des réseaux mobilisés

Réseaux	Fonctions ou motifs
Centre hospitalier de Bayonne	Suivi médical des résidents, permanence des soins
H.A.D. Santé Service	Accompagnement des pertes de dépenses et des défaillances graves de santé des résidents
Centre hospitalier CAP BAYONNE	Suivi psychiatrique des résidents
Directeurs établissements foyers de vie de la Côte basque	Échange et mutualisation de savoirs
FACE PEP	Organisme de formation interne à la fédération PEP
Comité départemental de sport adapté	Association MESPLES et accompagnement de résidents au sport adapté

2. Modalités d'organisation du partenariat

Structure	Nature du partenariat	Objectifs du partenariat
Médecins généralistes, libéraux paramédicaux, infirmières libérales sur le territoire	Accès aux soins	Permanence des soins Suivi médical
Officine de pharmacie à URCUIT	Mise à disposition et préparation des médicaments	Suivi et dispensation médicamenteuse
Propriétaire de chevaux	Inclusion en milieu ordinaire	Permettre aux résidents de s'occuper en lien direct avec un propriétaire de chevaux dans le parc de l'établissement
Transport social de résidents	Inclusion en milieu ordinaire	Viser l'autonomie et le retour en milieu ordinaire des résidents
S.P.A. locale	Inclusion en milieu ordinaire	Permettre aux résidents d'acter le concept de VRS
Restaurateur local pour un résident	Inclusion en milieu ordinaire	Permettre à un résident d'expérimenter une situation de travail deux fois par semaine toute l'année
Municipalité	Inclusion en milieu ordinaire	Mise à disposition d'une salle en vue d'activités sportives des résidents
Centre équestre	Inclusion en milieu ordinaire	Mise en relation avec le support « cheval » en dehors du foyer de vie

Musicothérapie	Développement des capacités des résidents	Ateliers artistiques et d'expression
C.F.A. de HASPARREN	Aménagements extérieurs et vie inclusive	Travail sur la transformation des extérieurs en lien avec les résidents

3. Les supports de communication externe

Pour communiquer, l'établissement :

- Projet associatif
- Projet d'établissement
- Site internet PEP64
- « Le solidaire » (newsletter relative à l'activité associative)
- Livret d'accueil de l'établissement

Systemes d'évaluation

1. Modalités d'évaluation

L'établissement procède à l'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées. L'évaluation s'inscrit dans un processus global et cohérent de conduite de changement et d'amélioration continue de la qualité des prestations de l'établissement.

Évaluation interne

Le référentiel d'autoévaluation a été élaboré sur le plan associatif en 2016. Il distingue cinq thèmes/domaines :

- management de l'établissement – ouverture sur son environnement
- conditions d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'établissement
- qualité de la prise en charge et personnalisation de l'accompagnement de l'utilisateur
- effectivité des droits et de la participation des usagers
- gestion des risques et des événements indésirables.

Une première phase s'est déroulée d'avril à juin 2016 avec :

- la désignation d'un comité de pilotage,
- la constitution des groupes de travail par domaines en charge de réaliser les cotations avec dans chacun des groupes des pilotes en charge de rédiger des résumés reprenant les points forts et les points faibles,
- un planning de réunions.

Le comité de pilotage a souhaité la présence et la participation de la présidente du conseil de la vie sociale, représentante de l'ensemble des résidents, dans le travail sur le domaine 4.

La seconde phase a donné lieu aux actions suivantes en fin 2016 avec :

- la restitution des résumés au comité de pilotage qui donnera lieu à une synthèse adressée aux professionnels ;
- l'élaboration d'un plan d'action ;
- le suivi du plan d'action.

Évaluation externe

La dernière évaluation externe a eu lieu en par le cabinet J2C CONSULTANTS.

Un comité de pilotage dit « central » a été mis en place dès 2011. Il est composé du directeur général de l'AD-PEP 64 et de directeurs d'établissements.

- Définir les enjeux évaluatifs communs aux différents sites.

- Valider le projet évaluatif unique de l'association.
- Valider les éléments méthodologiques
- Définir les modalités de choix des acteurs à associer à la démarche *
- Valider le rapport type d'évaluation externe
- Confirmer et valider le calendrier d'ensemble

Le déroulé de l'évaluation externe au sein du foyer d'Urt :

- présentation de la démarche à l'ensemble des professionnels le 23 mai 2013 ;
- COPIL du site le 23 mai 2013 (validation du projet évaluatif propre au site et définition des acteurs à associer et méthodologie) ;
- recueil de données ;
- observations et entretiens sur site.

La prochaine sera réalisée en 2021 par un organisme habilité.

La mesure de satisfaction des résidents

Une campagne est à prévoir à court terme avec la diffusion d'un questionnaire.

2. Systèmes d'information et de coordination de la démarche d'amélioration continue

À partir des résultats de l'évaluation a été construit un plan d'amélioration de la qualité se déclinant par des objectifs annuels très clairs face auxquels sont proposés des actions et des moyens, ainsi qu'un calendrier opérationnel.

Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation

Domaine 1 - Organisation des conditions d'accueil

- Installer des boîtes aux lettres individuelles pour les usagers
- Formaliser la procédure de gestion de la liste d'attente
- Rédiger la procédure d'accueil d'un usager en lien avec le processus inclusif

Domaine 2 - Organisation des moyens matériels

- Adapter le mobilier des deux salles à manger aux étages en vue de la restauration inclusive
- Installer un parcours extérieur et des espaces ouverts à visée de partage et d'ouverture vers la population locale aux abords du parc
- Procéder aux aménagements des chambres des résidents afin de permettre un mode de vie inclusif (possibilité d'y prendre des repas, de recevoir des personnes en toute intimité, d'entrer et d'en sortir en fonction de ses choix de vie, d'y vivre selon son souhait...)

Domaine 3 - Bâtiment et équipements

- Ré-organisation autour d'une petite unité de vie : unité de transition, avec un projet de service propre, destinée aux résidents possédant une réorientation FAM ou MAS, ou EHPAD et/ou présentant des nécessités de soins importants n'entrant pas dans les missions de l'établissement
- Réfection des chambres non actées dans l'agrément aujourd'hui en fonction du nouvel agrément pour acter l'hébergement inclusif au profit des résidents autonomes
- Aménager et faire les travaux d'adaptation de l'appartement extérieur en vue d'un habitat partagé ou habitat inclusif pour deux à trois personnes

Domaine 4 - Hygiène et sécurité

- Établir les procédures HACCP de portage des repas dans les appartements du foyer, en vue de l'individualisation des pratiques
- Équiper le service cuisine des éléments de maintien en température pour confection et maintien au chaud des plats en rapport avec la procédure HACCP

Domaine 5 - Organisation du travail en équipe

- Ré-organisation du travail en deux services et écrire un projet de service pour chacun :
 - ✓ Petite unité de transition avec une permanence de deux accompagnements aux temps forts, et présence parmi eux des postes d'aide-soignants pour une dizaine de résidents, sur l'étage 1, aile balnéo
 - ✓ Unités de vie inclusive avec une permanence de deux accompagnants incluant les fonctions d'accompagnement à la vie sociale, et celle d'accompagnement à la vie inclusive
- Mettre en œuvre les fonctions d'équipe d'accompagnement à la vie sociale, et les fonctions d'équipe d'accompagnement à la vie Inclusive
- Requestionner la carte des postes en matière de compétences afin d'adapter la transformation de l'établissement aux exigences du virage inclusif
- Formaliser les processus de réunion

Domaine 6 - Suivi du résident

- Permettre au résident d'acter son désir et son choix en ce qui concerne la gestion de sa santé et l'accompagner en fonction de son degré d'autonomie
- Actualiser la procédure d'accompagnement et du projet d'accompagnement personnalisé du résident
- Développer le partenariat médical et paramédical pour faciliter la transition d'établissement, accentuer pour ceux dont le besoin se fait sentir les prestations médicales et paramédicales

Domaine 7 - Formation continue

- Former les personnels au concept de l'inclusion en milieu ordinaire
- Favoriser les échanges interétablissements
- Rechercher de nouvelles sources de financement de formation

Domaine 8 - Prévention des risques et de la fatigue professionnelle

- Formaliser une procédure sur le signalement des évènements indésirables et des actes de maltraitance
- Maintenir le partenariat avec la médecine du travail
- Pérenniser les réunions d'analyse des pratiques professionnelles avec un intervenant extérieur.

Domaine 9 - Droits et libertés de l'utilisateur

- Impliquer les familles et élargir le comité éthique à des experts
- Rédiger une procédure de gestion des plaintes et réclamations
- Définir la notion d'espaces privés et publics au sein même de l'établissement permettant au résident de préserver son intimité et de vivre selon son désir.

Annexes

Annexe 1 : Tableau des axes de développement

	RESIDENTS AUTONOMES	RESIDENTS SEMI-AUTONOMES	RESIDENTS NON AUTONOMES
CAPACITES	Possibilités de choix de manière assez éclairée et autonome, possibilité de vie inclusive en appartement partagé ou inclusif, et y compris au sein de l'établissement, externalisation des activités possible, désir affiché de le vouloir aussi	Externalisation des activités en mode accompagnement possible, possibilités de choix éclairés en étant accompagnés et guidés, possibilité de vie en appartement inclusif avec proximité de l'accompagnement, possibilité de maintien des capacités et aptitudes à une autonomie construite et étayée. Maintien de la vie en collectivité en établissement tout en affirmant l'individuation.	Incapacité à opérer un choix de manière éclairée, impossibilité de vivre en autonomie, incapacité à se prendre en charge au quotidien, besoins importants pour compenser la dépendance physique et psychique, impossibilité de vie en mode inclusif et nécessité d'une proximité d'accompagnement.
OBJECTIFS	Retour progressif à l'accès, en fonction des choix et des besoins, au milieu ordinaire, possibilité d'habitat inclusif in ou hors les murs, retour à une vie semi-autonome, avec un accompagnement de proximité de « si besoin »	Maintien des aptitudes et capacités, accompagnement vers l'extérieur en ce qui concerne les activités, apprendre la vie en semi-autonome en appartement inclusif dans les murs, accompagner pour les vieillissants vers une anticipation des réorientations en fonction de leurs pertes de capacités avérées, travail important de prévention.	Travail de réorientation vers un établissement plus adapté, compensation des pertes d'autonomie dans la mesure des moyens de l'établissement, travail en lien avec les partenariats médicaux et paramédicaux pour maintenir le restant des capacités et éviter les syndromes de glissement autant que faire se peut
MOYENS	Repenser l'accompagnement vers l'extérieur, installer un accompagnement inclusif redonnant la citoyenneté au résident, repenser l'habitat de ces personnes, travailler en « mode SAVS », avec une relation installée « dedans-dehors ». Conforter l'individuation et l'individualisation des relations, hors le poids et la pression du collectif.	Installer les postes « d'accompagnement inclusif » en interne et à moyen constant pour permettre l'acquisition des savoirs visant l'autonomie dans le quotidien. Redonner le goût du choix et de la liberté de choisir. Travailler en « mode présence » et « alternance », diminuer le poids du collectif et travailler au détachement. Mettre en œuvre un projet de prévention porté par les aide-soignants.	Procéder aux réorientations, accompagnement des tuteurs et familles, élargir les partenariats de soin. Travailler en « mode administratif » (élaboration et suivi des dossiers) et en « mode suppléance » (compenser la perte d'autonomie sans déposséder les familles du lien de dépendance). Travailler en mode « besoins primaires » axé sur la présence aux moments forts (leviers, repas, couchers et soins paramédicaux).
ENJEUX	Acter un accompagnement vers une citoyenneté retrouvée et accompagnée au besoin. Développer le concept de pair-aidance. S'ouvrir plus vers l'extérieur. Changer de paradigme dans l'accompagnement. Renforcer la pensée vers la notion de « bénéfique/risque ». Répondre aux besoins émergents avec de nouveaux publics « inclusifs ».	Acter un accompagnement bidirectionnel vers, d'une part le retour à l'extérieur, d'autre part l'accompagnement du déclin des capacités pour ceux qui vieillissent. Développer le concept du « vivre ensemble » pour mieux accepter le poids du collectif en préservant l'individu. On doit ici raisonner prestations de logiques de parcours et développer des approches préventives.	Acter un accompagnement de transition et de passerelle dans une logique de parcours renforcée, en renforçant les coordinations et les coopérations. Raisonner en termes de besoins de l'usager. Modifier les représentations installées de l'établissement jusqu'à la fin. Entrer dans une approche de « passage ».
SUIVI ET PILOTAGE	Moniteur éducateur et AES	Moniteur éducateur et aide-soignant	IDE et aide-soignant
COMITE DE PILOTAGE ET COORDINATION	Directeur territorial, RE, CSE, coordinatrices, moniteurs éducateurs, IDE, psychologue, deux AES		

Annexe 2 : Droits du résident et vie citoyenne — axes de développement

DROITS - DEVOIRS	RESIDENTS AUTONOMES	RESIDENTS SEMI-AUTONOMES	RESIDENTS NON AUTONOMES
Notion de l'intime et de l'espace d'intimité. C'est un espace de « droits »	La chambre attribuée devient un espace de droits pour le résident. Appartenance au domicile, les règles de respect s'imposent à tous, résidents, familles et personnel. On n'y pénètre qu'à la demande du résident, ou si un indice externe laisse à penser une mauvaise hygiène dans un but d'aide, mais aussi du rappel des devoirs afférents au respect du voisinage. Le résident assure seul l'entretien du domicile. Une aide peut lui être proposée sans être systématique.	La chambre attribuée devient un espace de droits pour le résident. Appartenance au domicile, les règles de respect s'imposent à tous, résidents, familles et personnel. On n'y pénètre que pour assurer l'aide à l'autonomie, à la préservation de l'hygiène intérieure, en fonction du besoin du résident, et ce dans le cadre de l'accompagnement relevant de l'avenant au contrat de séjour.	La chambre attribuée devient un espace de droits pour le résident. Appartenance au domicile, les règles de respect s'imposent à tous, résidents, familles et personnel. On n'y pénètre que pour assurer les soins nécessaires, la surveillance liée à la perte d'autonomie, la préservation de l'hygiène intérieure, dans le cadre de l'accompagnement relevant de l'avenant au contrat de séjour.
Notion de l'espace public. C'est un espace de « devoirs »	Dans la démarche inclusive, c'est l'esprit qui doit prévaloir. Ainsi, la citoyenneté ne peut être actée que si la philosophie et l'approche de l'accompagnement sont « inclusives ». Reconnaissance des droits et devoirs, apprentissage des us et coutumes pour vivre et exister en milieu ordinaire sont la base de l'approche. Pour ce faire, c'est tous les lieux de l'établissement, hors les domiciles, qui doivent être considérés comme des lieux publics. À ce titre, les bureaux et salles du personnel sont considérés comme des locaux administratifs et sont soumis au contrôle des personnels.	Dans la démarche inclusive, c'est l'esprit qui doit prévaloir. Ainsi, la citoyenneté ne peut être actée que si la philosophie et l'approche de l'accompagnement sont « inclusives ». Reconnaissance des droits et devoirs, apprentissage des us et coutumes pour vivre et exister en milieu ordinaire sont la base de l'approche. Pour ce faire, c'est tous les lieux de l'établissement, hors les domiciles, qui doivent être considérés comme des lieux publics. À ce titre, les bureaux et salles du personnel sont considérés comme des locaux administratifs et sont soumis au contrôle des personnels.	Dans la démarche inclusive, c'est l'esprit qui doit prévaloir. Ainsi, la citoyenneté ne peut être actée que si la philosophie et l'approche de l'accompagnement sont « inclusives ». Reconnaissance des droits et devoirs, apprentissage des us et coutumes pour vivre et exister en milieu ordinaire sont la base de l'approche. Pour ce faire, c'est tous les lieux de l'établissement, hors les domiciles, qui doivent être considérés comme des lieux publics. À ce titre, les bureaux et salles du personnel sont considérés comme des locaux administratifs et sont soumis au contrôle des personnels.
Notion du « vivre-exister ensemble ». C'est un espace de droits et de devoirs réciproques.	Chaque résident a droit au respect de l'intimité de son histoire, de sa vie, de son quotidien, et de son espace privé « domicile ». Il est responsable de le faire respecter ou d'en référer au personnel à défaut.	Chaque résident a droit au respect de l'intimité de son histoire, de sa vie, de son quotidien, et de son espace privé « domicile ». Il est responsable de le faire respecter ou d'en référer au personnel à défaut. Le soutien du personnel est là pour lui permettre de faire valoir ce droit.	Chaque résident a droit au respect de l'intimité de son histoire, de sa vie, de son quotidien, et de son espace privé « domicile ». Dans l'incapacité de faire respecter ce droit, la responsabilité du personnel est de le protéger, pour lui, et par lui.
	Chaque résident a le devoir du respect d'autrui dans son intimité, son histoire, sa vie, son quotidien et son domicile. Il est de par ailleurs tenu d'avoir une parole toujours respectueuse envers toute personne, d'avoir une tenue adaptée en lieu public, respectueuse des autres et des normes sociales admises en lieu public, et d'avoir un comportement adapté respectueux de la place et de la personne d'autrui. Ces résidents citoyens pleins sont accessibles aux notions de réparation relatives aux dommages commis.	Chaque résident a le devoir du respect d'autrui dans son intimité, son histoire, sa vie, son quotidien et son domicile. Il est de par ailleurs tenu d'avoir une parole toujours respectueuse envers toute personne, d'avoir une tenue adaptée en lieu public, respectueuse des autres et différenciée de la tenue qu'il adopte en lieu privé et intime, et d'avoir un comportement adapté respectueux de la place et de la personne d'autrui. Ces résidents citoyens sont accompagnés dans les notions de réparation relatives aux dommages commis.	Chaque résident a le devoir du respect d'autrui dans son intimité, son histoire, sa vie, son quotidien et son domicile. Il est de par ailleurs tenu d'avoir une parole toujours respectueuse envers toute personne, d'avoir une tenue adaptée en lieu public, respectueuse des autres et différenciée de la tenue qu'il adopte en lieu privé et intime, et d'avoir un comportement adapté respectueux de la place et de la personne d'autrui. Ces résidents sont accompagnés dans les notions de réparation relatives aux dommages commis, dans la mesure de leurs capacités de

			compréhension. S'ils atteignent au respect d'autrui, ce sont les autres que l'on protège en priorité.
DROITS - DEVOIRS	RESIDENTS AUTONOMES	RESIDENTS SEMI-AUTONOMES	RESIDENTS NON AUTONOMES
Notion de la liberté d'aller et venir	Au choix du résident. Possibilité d'aller où il veut, selon le moyen qui lui convient et dans la mesure de ses possibilités, de jour comme de nuit. Possibilité d'accompagnement à la gare ou au bus, à la demande.	Au choix du résident. Possibilité d'aller où il veut, selon le moyen qui lui convient et dans la mesure de ses possibilités, de jour comme de nuit. Nécessité d'accompagner si les capacités sont insuffisantes. Possibilité de mandater un service externe pour le faire.	Au choix du résident, dans la mesure de l'expression de sa volonté, possibilité d'aller où il veut, mais dans un accompagnement sécurisé. Possibilité de mandater un service externe pour le faire, en fonction de l'objet du déplacement, et de la qualité professionnelle de l'intervenant.
Notion de citoyenneté renforcée	Retour progressif au milieu ordinaire avec implication des tuteurs pour renforcer l'exercice des actes de la vie quotidienne, par la capacité de choix du résident à travailler l'exercice plein de sa citoyenneté. Permettre et favoriser les activités hors le foyer de vie, en autonomie avec d'autres partenaires ou associations. Permettre le plein de choix du mode de vie au sein du foyer.	Retour progressif au milieu ordinaire, sur un périmètre plus restreint, et accompagné si besoin, en fonction des capacités restantes. Implication des tuteurs pour renforcer l'exercice des actes de la vie quotidienne, par le respect de ses choix dans la limite de ses possibilités. Permettre et favoriser les activités hors le foyer de vie, en autonomie avec d'autres partenaires ou associations. Permettre le plein de choix du mode de vie au sein du foyer, dans certains actes possibles de la vie quotidienne.	Accès au milieu ordinaire accompagné, avec développement des stimuli extérieurs en fonctions des capacités restantes. Maintien de certaines activités en interne. Appel à des partenaires extérieurs pour mettre en œuvre des activités en interne pour ce type de résidents.
Notion de vie en mode collectif et en mode individualisation des relations et des temps et espaces de vie « dedans-dehors ».	Permettre des choix de vie qui autorisent des prestations libres (heure des repas plus élargie, lieux du repas diversifiés et y compris seul au domicile, horaires des levers et des couchers en fonction du mode de vie quotidien choisi, possibilité de cuisiner, possibilité de sortir seul pour une activité personnalisée...). Travail d'accompagnement progressif à ce décollage du collectif.	Créer des temps et des espaces diversifiés visant la diminution des convives (repas, petits déjeuners, lieux de repos et d'isolement choisis). Aider au choix des prestations et accompagner leur mise en acte. Permettre une extraction du groupe dès lors que cela est exprimé et choisi. Travailler au choix ou au rejet du collectif, de manière éclairée. Travailler la notion de mixité sociale permettant un retour progressif en milieu ordinaire accompagné.	Créer des espaces au calme, décalés des résidents plus autonomes. Permettre des repas en petit groupe, avec la surveillance d'une AS. Faire participer en plus petits groupes aux activités en interne. Chercher l'apaisement et la tolérance du collectif à la fois.
Notion de responsabilité et de choix éclairé	Le résident citoyen prend connaissance des possibilités et des moyens qui sont proposés par l'établissement pour acter sa citoyenneté et son accès au milieu ordinaire, ainsi que son mode de vie inclusif dans et hors les murs du foyer. Il est associé au titre premier à l'élaboration de son PAP et signataire de l'avenant au contrat de séjour. Il s'engage dans le respect des règlements, des droits et devoirs qui constituent sa condition de vie au foyer. L'accompagnement qui lui est proposé est ancré dans la responsabilité au mieux assumée des choix qu'il fait.	Le résident citoyen est accompagné dans la prise de connaissance des possibilités et moyens proposés par l'établissement pour vivre en mode inclusif dans les murs du foyer. Il est associé, avec l'aide au besoin de son tuteur à l'élaboration de son PAP et co-signé l'avenant au contrat de séjour. Une aide lui est proposée pour comprendre et s'engager dans la responsabilité du respect des règlements, droits et devoirs qui constituent la vie au foyer. L'accompagnement proposé est ancré dans la responsabilité au mieux assumée en regard des choix qu'il fait pour vivre dans les murs du foyer.	Le résident non autonome est représenté par son tuteur dans la connaissance des possibilités et moyens proposés par l'établissement pour vivre sur le mode accompagnement à la perte d'autonomie et à la transition, voire ré-orientation vers un établissement plus adapté. L'accompagnement qui lui est proposé est ancré dans la responsabilité de l'équipe pour le rendre acteur au plus près de ses possibilités des choix de vie dans les murs qu'il peut opérer de par lui-même avec une aide.

CAPACITES DE CHOIX ET DE DECISIONS	RESIDENTS AUTONOMES	RESIDENTS SEMI-AUTONOMES	RESIDENTS NON AUTONOMES
<p>La personne est en capacité de désirer et de vouloir quelque chose.</p> <p>Elle est en capacité de se renseigner et/ou de chercher comment atteindre son désir et son choix</p>	<p>La personne est capable d'exprimer un désir et un choix (on recueille cette parole). La personne ne sait pas toujours où trouver les informations pour réaliser ce choix (on met à disposition les éléments pour qu'elle cherche les informations elle-même). La personne ne sait pas toujours comment on fait pour chercher les informations à partir des éléments communiqués (on l'aide et au besoin on l'assiste à faire les recherches elle-même).</p>	<p>La personne ne sait pas toujours exprimer un désir, un choix (on l'aide à reformuler ce qu'elle veut). La personne ne sait pas trop comment se renseigner et chercher, et où chercher (on l'accompagne dans la recherche et on est à ses côtés pour l'aider à trouver les éléments dont elle a besoin).</p> <p>La personne ne sait pas comment atteindre son désir (on l'accompagne sur le chemin en lui permettant de faire par elle-même, ou en la stimulant pour qu'elle parvienne à faire seule).</p>	<p>La personne ne peut pas exprimer son désir et est parfois incapable de désirer (on sécurise son environnement en protégeant son intimité pour qu'elle et on lui permet de vivre dans sa zone de confort comme elle l'entend). La personne est en incapacité de se renseigner ou de chercher comment atteindre son désir (on cherche pour elle ce qui serait bon pour elle en fonction de qu'elle aurait fait si elle en avait la capacité).</p>
<p>La personne est en capacité de trouver de l'aide par elle-même ou de se faire aider pour trouver.</p> <p>La personne est en capacité de faire par elle-même ou de se faire aider pour réaliser son objectif.</p>	<p>La personne ne sait pas toujours comment trouver de l'aide pour réaliser ses objectifs à partir des éléments qu'elle a obtenu (on l'aide à aller vers les bonnes personnes, les bonnes adresses, au besoin en l'accompagnant dans les premiers temps).</p> <p>La personne n'est pas toujours en capacité de faire par elle-même ou de se faire aider pour réaliser son objectif (on passe le relais à une personne de compétence en lien avec l'objectif recherché et on accompagne la prise de</p>	<p>La personne ne sait pas comment trouver de l'aide pour réaliser ses objectifs à partir des éléments qu'on lui a permis de trouver (on l'accompagne vers les bonnes personnes et entre en contact avec ses personnes en sa compagnie si elle ne sait pas seule).</p> <p>La personne ne sait pas faire par elle-même ou ne sait pas se faire aider pour réaliser son objectif (on reste dans une posture de sécurisation à ses côtés les premiers temps pour qu'elle puisse y parvenir seule avec une aide extérieure, et on</p>	<p>La personne est incapable de trouver par elle-même l'aide dont elle a besoin ou de faire aider pour trouver l'aide dont elle a besoin (on cherche pour elle l'aide dont elle a besoin, et on l'informe au fur et à mesure de ce que l'on fait pour elle, dans la mesure des moyens de compréhension).</p> <p>La personne est incapable de faire par elle-même ou de se faire aider (on fait avec elle tout en lui permettant de vivre l'expérimentation de ce faire AVEC afin qu'elle s'approprie les repères et sensations).</p>

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère Tél. : 05 59 83 83 04 – www.pep64.org

Projet d'établissement du Foyer de vie d'Urt 2019-2024

	responsabilité pour soi et le passage de lien).	passé ensuite le relais).	
<p>La personne est capable de vérifier que son choix est conforme à ses désirs et/ou à ses besoins.</p> <p>La personne est capable d'ajuster sa démarche en persévérant ou en renonçant en conformité avec son choix.</p>	<p>La personne n'est pas toujours capable de vérifier que son choix est bon pour elle et conforme à ses désirs (on l'accompagne dans la compréhension de ce qu'elle a voulu et de ce qu'elle a fait).</p> <p>La personne n'est pas toujours capable d'ajuster sa démarche ou de renoncer (on l'accompagne dans la structuration de ses choix et désirs).</p>	<p>La personne ne sait pas si son choix est bon pour elle ou conforme à ses désirs (on lui apprend à savoir par elle-même si ça lui fait du bien ou pas, si l'objectif réalisé lui est profitable ou pas, et en quoi).</p> <p>La personne ne sait pas ajuster sa démarche ou renoncer (on l'accompagne jusqu'à ce qu'elle soit capable de choisir par elle-même en toute sécurité).</p>	<p>La personne est incapable de vérifier que ce qu'elle a vécu est bon pour elle ou à défaut conforme à ses désirs (on essaie de comprendre en quoi cela lui a procuré du plaisir ou du bien être).</p> <p>La personne est incapable d'ajuster sa démarche ou de renoncer (on conforte l'expérience en fonction de la certitude du plaisir ou apaisement réellement reconnus comme tels).</p>
<p>AVEC QUELS REPERES ON ACCOMPAGNE LA PERSONNE</p>	<p>En lui apprenant ses droits et ses devoirs. En actant ses choix et en les resituant sur une chaîne de désirs de vie.</p> <p>En lui apprenant à repérer sa propre réalité. En lui apprenant à repérer ses propres capacités.</p> <p>En lui apprenant à décider pour elle-même et à demander de l'aide pour ce qui lui est nécessaire et qu'elle ne peut obtenir seule.</p>	<p>En vérifiant avec elle l'accès à ses droits et devoirs, et ses possibilités de les comprendre.</p> <p>En lui permettant de choisir d'abord des petites choses du quotidien pour élargir son horizon peu à peu.</p> <p>En lui apprenant à être en sécurité dans un milieu semi-protégé, et en tout cas dans son espace intime.</p>	<p>En l'accompagnement progressivement vers un milieu plus adapté.</p> <p>En respectant sa dignité et sa quiétude en fonction de son état.</p> <p>En faisant pour elle ce qu'il lui est impossible de faire en lien avec ses besoins premiers.</p> <p>En lui permettant de vivre ses expériences de vie comme des espaces de plaisir et/ou d'apaisement.</p>

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère Tél. : 05 59 83 83 04 – www.pep64.org

Projet d'établissement du Foyer de vie d'Urt 2019-2024

AVEC QUELLE LIMITE	On laisse la personne dire et choisir, et on lui permet de faire son expérience en l'accompagnant dans sa prise d'autonomie	On permet à la personne de se détacher du besoin d'être perpétuellement accompagnée et on l'autorise à dire ses choix de vie.	On ne fait rien à la place de la personne qui soit non conforme à ce qu'elle aurait aimé faire ou vivre.
--------------------	---	---	--

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère Tél. : 05 59 83 83 04 – www.pep64.org

Projet d'établissement du Foyer de vie d'Urt 2019-2024

Annexe 4 : Cartographie des besoins du public

Domaine 1 - Hébergement, restauration, lingerie et transport

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des résidents (découlant des difficultés générées par le ou les handicaps de la personne)
Autonomie de logement	Pouvoir être hébergé en dehors de sa famille. Être aidé à accéder à un logement autonome.
Autonomie de restauration	Pouvoir et savoir se préparer à manger seul. Être aidé à se préparer à manger seul. Bénéficier d'un service de restauration si besoin
Autonomie d'entretien du logement	Pouvoir et savoir entretenir son logement, sa chambre. Être aidé à entretenir son logement, sa chambre. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'entretien du logement.
Autonomie d'entretien de son linge	Pouvoir et savoir distinguer le linge sale du linge propre. Être aidé à distinguer le linge sale du linge propre. Pouvoir et savoir trier son linge. Être aidé à trier son linge. Pouvoir et savoir laver son linge en machine. Être aidé à laver son linge en machine. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'entretien du linge.

Capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des résidents (découlant des difficultés générées par le ou les handicaps de la personne)
Capacités visuelles	Pouvoir voir. Bénéficier d'un environnement adapté à la cécité. Accéder à des soins et des appareillages adaptés. Être aidé à utiliser et entretenir ses appareillages.
Capacités auditives	Pouvoir entendre. Bénéficier d'un environnement adapté à la surdité Communication adaptée. Accéder à des soins et des appareillages adaptés. Être aidé à utiliser et entretenir ses appareillages.
Capacités sensitivo-motrices	Pouvoir marcher. Être aidé à marcher par des apports techniques Être aidé à monter et descendre les escaliers. Bénéficier d'un environnement adapté. Accéder à des soins et des appareillages adaptés à la motricité.
Capacités de motricité fine	Pouvoir et savoir développer une motricité fine. Être aidé à développer une motricité fine. Être aidé à accéder à des soins ou des appareillages adaptés à la motricité fine.

Capacités de mastication	Pouvoir mâcher. Accéder à des soins et des appareillages adaptés à la mastication.
Capacités de déglutition	Pouvoir déglutir. Accéder à des soins adaptés. Alimentation adaptée (textures modifiées).
Capacités de récupération	Pouvoir dormir. Être aidé à s'endormir. Accéder à des soins et des appareillages adaptés au sommeil. Bénéficier d'un environnement adapté.

Domaine 2 - Développements cognitif et psycho-affectif

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des résidents (découlant des difficultés générées par le ou les handicaps de la personne)
Capacités de repérage spatio-temporel	Pouvoir et savoir se repérer dans l'espace. Être aidé à se repérer dans l'espace.
	Pouvoir et savoir se repérer dans le temps. Être aidé à se repérer dans le temps.
Capacités mnésiques	Pouvoir et savoir mémoriser. Être aidé à mémoriser.
Capacités de gestion des émotions et de son humeur	Pouvoir et savoir identifier, exprimer et réguler ses émotions. Être aidé à identifier, exprimer et réguler ses émotions
Capacités de gestion de la frustration	Pouvoir et savoir gérer les frustrations. Être aidé à gérer les frustrations.
Capacités de décision	Pouvoir et savoir faire des choix, prendre des décisions. Être aidé à faire des choix, prendre des décisions. Pouvoir et savoir exprimer ses désirs. Être aidé à exprimer ses désirs. Pouvoir et savoir affirmer ses choix. Être aidé à affirmer ses choix.
Capacités d'autodétermination	
Capacités d'individuation	Pouvoir et savoir faire face à la séparation ou à l'éloignement d'un proche. Être aidé à faire face à la séparation ou à l'éloignement d'un proche. Pouvoir et savoir se distancier des opinions d'autrui. Être aidé à se distancier des opinions d'autrui.
Capacités d'organisation	Pouvoir et savoir s'organiser. Être aidé à s'organiser. Pouvoir et savoir ordonner ses idées. Être aidé à ordonner ses idées.
Capacités d'adaptation	Pouvoir et savoir s'adapter. Être aidé à s'adapter.
Capacités de constance	Pouvoir et savoir tenir un engagement. Être aidé à tenir ses engagements
Capacités de projection	Pouvoir et savoir se projeter, faire des projets. Être aidé à se projeter, faire des projets.
Capacités de relaxation	Pouvoir et savoir se relaxer, se détendre. Être aidé à se relaxer, se détendre.
Capacités de tolérance	Pouvoir et savoir tolérer les différences, tolérer autrui. Être aidé à tolérer les différences, tolérer autrui.
Capacités d'abstraction	Pouvoir et savoir faire des abstractions.

	Être aidé à faire des abstractions.
	Pouvoir et savoir comprendre l'implicite. Être aidé à comprendre l'implicite.
	Pouvoir et savoir accéder au symbolique. Être aidé à accéder au symbolique.
Capacités de compréhension de consignes	Pouvoir comprendre une consigne. Être aidé à comprendre une consigne.
Capacités de décentrage et de prise de recul	Pouvoir et savoir se décentrer, relativiser. Être aidé à se décentrer, à relativiser.
	Pouvoir avoir conscience de ses propres difficultés. Être aidé à se décentrer, relativiser.
Capacités de concentration	Pouvoir et savoir se concentrer. Être aidé à se concentrer.
Capacités de deuil	Pouvoir et savoir faire le deuil. Être aidé à faire le deuil.

Domaine 3 - Autonomie dans les actes usuels de la vie

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des résidents (découlant des difficultés générées par le ou les handicaps de la personne)
Autonomie d'élimination	Pouvoir et savoir aller aux toilettes. Être aidé à aller aux toilettes. Pouvoir et savoir aller aux toilettes en dehors de l'établissement. Être aidé à aller aux toilettes en dehors de l'établissement. Pouvoir et savoir se déshabiller et se rhabiller aux toilettes. Être aidé à se déshabiller et se rhabiller aux toilettes. Pouvoir et savoir s'essuyer. Être aidé à s'essuyer. Pouvoir et savoir tirer la chasse. Être aidé à tirer la chasse. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'élimination.
Autonomie d'hygiène corporelle	Savoir se laver. Être aidé à se laver. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'hygiène corporelle.
	Savoir utiliser les protections périodiques. Être aidé à utiliser des protections périodiques. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'utilisation des protections périodiques.
Autonomie d'habillement	Pouvoir et savoir s'habiller. Être aidé à s'habiller. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'habillement.
	Savoir s'habiller de manière adaptée par rapport à une situation ou à la météorologie.
Autonomie d'utilisation des appareillages	Pouvoir et savoir utiliser des appareillages. Être aidé à utiliser des appareillages. Pouvoir et savoir entretenir des appareillages.

	<p>Être aidé à entretenir des appareillages. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'utilisation des appareillages.</p>
Autonomie dans les actes liés à la santé	<p>Pouvoir et savoir prendre un rendez-vous médical. Être aidé à prendre un rendez-vous médical.</p>
	<p>Pouvoir et savoir se rendre à un rendez-vous médical. Être aidé à se rendre à un rendez-vous médical.</p>
	<p>Pouvoir et savoir assister seul à un rendez-vous médical. Être aidé à assister seul à un rendez-vous médical.</p>
	<p>Pouvoir et savoir prendre un traitement médicamenteux. Être aidé à prendre un traitement médicamenteux.</p>
	<p>Pouvoir et savoir réaliser des soins sans signes de gravité. Être aidé à réaliser des soins sans signes de gravité.</p>
	<p>Pouvoir et savoir réaliser des soins infirmiers. Être aidé à réaliser des soins infirmiers.</p>
	<p>Pouvoir et savoir comprendre des analyses et des résultats d'examen médical. Être aidé à comprendre des analyses et des résultats d'examen médical.</p>
	<p>Pouvoir et savoir assurer son suivi médical. Être aidé à assurer son suivi médical.</p>
	<p>Pouvoir et savoir identifier les effets de ses pathologies. Être aidé à identifier les effets de ses pathologies.</p>
	Autonomie de rangement
Autonomie d'entretien des effets personnels	<p>Pouvoir et savoir prendre soin de ses effets personnels. Être aidé à prendre soin de ses effets personnels. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'entretien des effets personnels.</p>
Autonomie de gestion budgétaire	<p>Pouvoir et savoir gérer son argent. Être aidé à gérer son argent. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie de gestion budgétaire.</p>
Autonomie de consommation	<p>Pouvoir et savoir identifier ses besoins d'achat. Être aidé à identifier ses besoins d'achat.</p>
	<p>Pouvoir et savoir réaliser des achats. Être aidé à réaliser des achats.</p>
	<p>Pouvoir et savoir lire et comprendre les étiquettes des produits de consommation. Être aidé à lire et comprendre les étiquettes des produits de consommation.</p>
	<p>Pouvoir et savoir évaluer le rapport qualité/prix d'un produit de consommation. Être aidé à évaluer le rapport qualité/prix d'un produit de consommation. Pouvoir et savoir comparer des produits de consommation. Être aidé à comparer des produits de consommation.</p>
	<p>Pouvoir et savoir payer, manipuler de l'argent. Être aidé à payer, manipuler de l'argent.</p>

Autonomie de démarches administratives et d'accès aux droits.	Pouvoir et savoir réaliser des démarches administratives. Être aidé à réaliser des démarches administratives. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie de démarches administratives.
	Pouvoir et savoir réaliser des démarches d'accès aux droits sociaux. Être aidé à réaliser des démarches d'accès aux droits sociaux. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'accès aux droits.
Autonomie d'utilisation des appareils électroménagers	Pouvoir et savoir utiliser des appareils électroménagers. Être aidé à utiliser des appareils électroménagers. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'utilisation des appareils électroménagers.
Autonomie de déplacement	Pouvoir et savoir se déplacer dans l'établissement. Être aidé à se déplacer dans l'établissement.
	Pouvoir et savoir évoluer en dehors de l'établissement. Être aidé à évoluer en dehors de l'établissement. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'évolution dans l'établissement.
	Pouvoir et savoir utiliser les transports en commun. Être aidé à utiliser les transports en commun. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'utilisation des transports en commun.
Autonomie d'utilisation des nouvelles technologies	Pouvoir et savoir utiliser un téléphone. Être aidé à utiliser un téléphone.
	Pouvoir et savoir utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Être aidé à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'utilisation des nouvelles technologies.
Autonomie de loisir	Savoir s'occuper seul. Être aidé à s'occuper seul.
	Pouvoir et savoir accéder à des loisirs. Être aidé à accéder à des loisirs.
	Pouvoir et savoir organiser ses vacances. Être aidé à organiser ses vacances.
Autonomie de citoyenneté	Pouvoir et savoir s'inscrire sur une liste électorale. Être aidé à s'inscrire sur une liste électorale.
	Pouvoir et savoir voter. Être aidé à voter.
Autonomie de culte	Pouvoir et savoir accéder à des lieux de culte. Être aidé à accéder à des lieux de culte.
	Pouvoir et savoir exercer sa religion. Être aidé à exercer sa religion.

Domaine 4 - Relations sociales et participation sociale

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des résidents (découlant des difficultés générées par le ou les handicaps de la personne)
Capacités de communication et	Pouvoir et savoir entrer en contact avec autrui de manière adaptée. Être aidé à entrer en contact avec autrui de manière adaptée.

d'interaction sociale.	Pouvoir et savoir accepter le regard d'autrui. Être aidé à accepter le regard d'autrui.
	Pouvoir et savoir adopter une distance appropriée dans une interaction. Être aidé à adopter une distance appropriée dans une interaction.
	Pouvoir et savoir communiquer avec autrui. Être aidé à communiquer avec autrui.
	Pouvoir et savoir écouter autrui. Être aidé à écouter autrui.
	Pouvoir et savoir articuler, s'exprimer de façon intelligible, utiliser un vocabulaire compréhensible. Être aidé à articuler, s'exprimer de façon intelligible, utiliser un vocabulaire compréhensible.
	Pouvoir et savoir comprendre une conversation. Être aidé à utiliser un vocabulaire compréhensible.
	Pouvoir et savoir comprendre certains mots ou certaines phrases. Être aidé à comprendre certains mots ou certaines phrases.
	Pouvoir et savoir faire face à un conflit. Être aidé à gérer les situations conflictuelles.
Capacités d'entretien des relations familiales	Pouvoir et savoir entretenir des relations familiales. Être aidé à entretenir des relations familiales.
Capacités de développement et d'entretien de relations sociales et affectives.	Pouvoir et savoir avoir et développer des relations affectives. Être aidé à avoir et développer des relations affectives.
	Pouvoir et savoir créer et entretenir des liens ou relations amicales. Être aidé à créer et entretenir des liens ou relations amicales.

Domaine 5 - Vie intime et sexuelle

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des résidents (découlant des difficultés générées par le ou les handicaps de la personne)
Capacités à avoir des pratiques autoérotiques	Pouvoir et savoir avoir des pratiques autoérotiques. Être aidé à accéder à des pratiques autoérotiques.
Capacités à développer des relations sexuelles	Pouvoir et savoir avoir des relations sexuelles. Être aidé à avoir des relations sexuelles.
	Pouvoir et savoir « identifier » les pratiques sexuelles. Être aidé à « identifier » les pratiques sexuelles.
Capacités d'utilisation d'une contraception et de prévention des IST.	Pouvoir et savoir utiliser des moyens de contraception. Être aidé à utiliser des moyens de contraception. Pouvoir et savoir prévenir les IST. Être aidé à prévenir les IST.

Domaine 6 - Socialisation

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des résidents (découlant des difficultés générées par le ou les handicaps de la personne)
Capacités d'intégration des normes de comportements	Connaître et savoir mettre en œuvre les normes de comportement adaptées à chaque contexte. Être aidé à connaître et mettre en œuvre les normes de comportement adaptées à chaque contexte.
	Pouvoir et savoir adapter son comportement à différentes situations

	et contextes. Être aidé à adapter son comportement à différentes situations et contextes.
Capacités d'intégration de la loi	Connaître et respecter les lois. Être aidé à connaître et respecter les lois.

Domaine 7 - Savoirs de base

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des résidents (découlant des difficultés générées par le ou les handicaps de la personne)
Capacités de lecture	Pouvoir et savoir lire. Être aidé à lire. Être aidé à comprendre ce qui est lu. Être aidé à maintenir sa capacité de lecture. Déléguer la lecture à quelqu'un.
Capacités d'écriture	Pouvoir et savoir écrire. Être aidé à écrire. Être aidé à maintenir sa capacité d'écriture. Déléguer l'écriture à quelqu'un.
Capacités de comptage et de calcul	Pouvoir et savoir compter et calculer. Pouvoir et savoir utiliser une calculatrice. Être aidé à compter et calculer. Être aidé à comprendre un calcul. Être aidé à maintenir sa capacité de calcul. Déléguer le calcul à quelqu'un.

Domaine 8 - Protection

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des résidents (découlant des difficultés générées par le ou les handicaps de la personne)
Capacités d'identification et d'expression de la douleur physique ou de souffrance psychique.	Pouvoir ressentir la douleur. Pouvoir et savoir exprimer la douleur ou la souffrance psychique Être aidé à exprimer la douleur ou la souffrance psychique Pouvoir et savoir localiser la douleur. Être aidé à localiser la douleur. Pouvoir et savoir évaluer la douleur ou la souffrance psychique et la décrire. Être aidé à évaluer la douleur ou la souffrance psychique et la décrire.
Capacités d'identification et protection des dangers	Pouvoir et savoir identifier le danger. Être aidé à identifier le danger. Être aidé à identifier les freins sociaux ou culturels à l'identification du danger. Pouvoir ressentir le chaud et le froid. Bénéficier d'un environnement adapté.
	Pouvoir et savoir se protéger du soleil. Être aidé à se protéger du soleil.
	Pouvoir et savoir s'hydrater. Être aidé à s'hydrater.
Capacités de régulation de son alimentation	Pouvoir ressentir la satiété. Être aidé à réguler son alimentation.

	Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à la régulation de l'alimentation.
Capacités de régulation de sa consommation de tabac	Être aidé à réguler sa consommation de tabac. Être aidé à accéder à des soins spécialisés.
Capacités de maintien de son intégrité physique	Pouvoir et savoir préserver son intégrité physique. Être aidé à maintenir son intégrité physique. Être aidé à accéder à des soins spécialisés.
Capacités de protection de son intimité	Pouvoir et savoir protéger son intimité. Être aidé à protéger son intimité. Être aidé à identifier les freins psychologiques ou sociaux ou culturels à la protection de son intimité.

Annexe 5 : Détail des prestations

Prestations 1 - Fournir des prestations hôtelières et de confort

- Hébergement en chambre individuelle avec salles de bains privatives
- Aide au ménage et entretien des chambres et parties communes
- Aide à la restauration
- Lingerie
- Transports pour les activités propres à la vie du foyer
- Surveillance nocturne

Prestations 2 - Aider le développement ou le maintien des capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

- Adaptation de l'environnement aux troubles de la vision.
- Communication adaptée en fonction des moyens
- Aide à l'accès à des soins et des appareillages orthoptiques et optiques.
- Aide à l'utilisation et à l'entretien des appareillages orthoptiques et optiques.
- Adaptation de l'environnement aux troubles de l'audition.
- Communication adaptée en fonction des moyens
- Aide à l'accès à des soins et des appareillages auditifs.
- Aide à l'utilisation et à l'entretien des appareillages auditifs.
- Adaptation de l'environnement aux capacités sensitivo-motrices.
- Aide au développement et au maintien des capacités sensitivo-motrices.
- Aide à l'accès à des soins et des appareillages adaptés à la motricité.
- Aide au développement ou au maintien des capacités de mastication.
- Aide à l'accès à des soins adaptés (orthophonie, kinésithérapeute, dentiste...) et à des aides techniques à la mastication.
- Alimentation adaptée (textures modifiées, manger main ou facile à manger).
- Aide à l'accès à des soins d'orthophonie ou de kinésithérapie.
- Adaptation de l'environnement aux troubles du sommeil.
- Aide à l'endormissement.
- Aide à l'accès à des soins des appareillages adaptés au sommeil.

Prestations 3 - Aider le développement ou le maintien des capacités cognitives et psycho-affectives.

- Aide au développement et au maintien des capacités de repérage spatio-temporel.
- Aide au développement et au maintien des capacités mnésiques.
- Aide à l'identification, l'expression, l'ajustement des émotions.
- Aide au développement et au maintien des capacités de gestion de la frustration.
- Aide au développement et au maintien des capacités de décision
- Aide au développement et de maintien des capacités d'individuation ou autodétermination.
- Aide au développement des capacités d'individuation.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'organisation.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'adaptation.
- Aide au développement et au maintien des capacités de constance.
- Aide au développement et au maintien des capacités de projection.
- Aide au développement et au maintien des capacités de relaxation.
- Aide au développement et au maintien des capacités de tolérance.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'abstraction.
- Aide au développement et au maintien des capacités de compréhension de consignes.
- Aide au développement et au maintien des capacités de décentrage et de prise de recul.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'acceptation de ses difficultés.
- Aide au développement et au maintien des capacités de concentration.
- Soutien dans l'épreuve du deuil.

Prestations 4 - Aider le développement et le maintien de l'autonomie dans les actes usuels de la vie

- Aide à l'accès au logement autonome.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de restauration.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'élimination et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'hygiène corporelle et à la levée des freins l'empêchant.

- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation de protections périodiques et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'habillement et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation et d'entretien des appareillages et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien du linge et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien du logement et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie du suivi et de la réalisation des démarches de santé et à la levée des freins l'empêchant.
- Soins infirmiers en lien avec cabinet extérieur
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de rangement et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien des effets personnels et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de gestion budgétaire et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de consommation et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de démarches administratives et d'accès aux droits et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation des appareils électroménagers et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de déplacement et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation des nouvelles technologies et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de loisir et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de citoyenneté.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de culte.

Prestations 5 - Aider le développement et le maintien de la vie sociale en milieu ordinaire

- Aide au développement et au maintien des capacités de communication et d'interaction sociale.

- Aide au développement et au maintien des capacités d'entretien des relations familiales.
- Aide au développement et au maintien des capacités de développement et d'entretien de relations sociales.

Prestations 6 - Permettre une vie intime et sexuelle épanouissante

- Mise en place des conditions d'accès à des pratiques autoérotiques.
- Mise en place des conditions de développement d'une sexualité.
- Aide à l'accès et à l'utilisation de moyens de contraception.
- Aide à la prévention des infections sexuellement transmissibles.
- Préservation et aide à la protection de l'espace intime

Prestations 7 - Soutenir la socialisation

- Aide au développement et au maintien des capacités d'intégration des normes de comportements
- Aide au développement et maintien des capacités d'intégration de la loi.

Prestations 8 - Aider le maintien des savoirs de base

- Aide au développement et au maintien des capacités de lecture.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'écriture.
- Aide et/ou rédaction de courriers et réalisation de démarches administratives.
- Aide au développement et au maintien des capacités de comptage et de calcul et à l'utilisation d'outils de compensation.

Prestations 9 - Protéger et assurer la sécurité des résidents dans le respect de leurs droits et devoirs :

- Aide au développement et au maintien des capacités d'identification et d'expression de la douleur physique ou de souffrance psychique.
- Adaptation et sécurisation de l'environnement afin de prévenir les mises en danger.
- Aide au développement des capacités d'identification et protection des dangers.
- Aide au développement et au maintien des capacités de régulation de son alimentation.
- Aide au développement des capacités de régulation de sa consommation de tabac.
- Aide à l'accès à des soins liés à l'addiction au tabac.
- Aide au développement des capacités de maintien de son intégrité physique.

- Aide à l'accès à des soins permettant la protection de l'intégrité physique.
- Aide au développement et au maintien des capacités de protection de son intimité et à la levée des freins l'empêchant.

Annexe 6 : Principes opératoires correspondant aux prestations

Prestations 1 - Fournir des prestations hôtelières et de confort

Non concerné.

Prestations 2 - Aider le développement ou le maintien des capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

Prestations (réponses aux besoins dans une logique de compensation et d'inclusion)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations)
Adaptation de l'environnement aux troubles de la vision. Communication adaptée. Aide à l'accès à des soins et des appareillages orthoptiques et optiques. Aide à l'utilisation et à l'entretien des appareillages orthoptiques et optiques.	Aménagement des espaces de vie de manière adaptée aux capacités visuelles du résident. Informations et explications sur la nécessité d'accéder à des soins. Aide à l'organisation de la prise de rendez-vous chez les spécialistes. Accompagnement physique en fonction du degré d'autonomie Réassurance. Informations et explications sur les façons d'utiliser et d'entretenir les appareillages. Démonstration. Stimulation. Mise en situation. Valorisation. (méthode répétée autant de fois que nécessaire)
Adaptation de l'environnement aux troubles de l'audition. Communication adaptée. Aide à l'accès à des soins et des appareillages auditifs. Aide à l'utilisation et à l'entretien des appareillages auditifs.	Aménagement des espaces de vie de manière adaptée aux capacités auditives du résident. Informations et explications sur la nécessité d'accéder à des soins. Aide à l'organisation de la prise de rendez-vous chez les spécialistes. Accompagnement physique en fonction du degré d'autonomie. Réassurance. Informations et explications sur les façons d'utiliser et d'entretenir les appareillages. Démonstration. Stimulation. Mise en situation. Valorisation. (méthode répétée autant de fois que nécessaire)
Adaptation de l'environnement aux capacités sensitivo-motrices.	Aménagement des espaces de vie de manière adaptée aux capacités sensitivo- motrices du résident. Informations et explications sur la nécessité d'accéder à des soins (rééducations).

<p>Aide au développement et au maintien des capacités sensitivo-motrices. Aide à l'accès à des soins et des appareillages adaptés à la motricité.</p>	<p>Aide à l'organisation de la prise de rendez-vous chez les spécialistes. Accompagnement physique en fonction du degré d'autonomie Réassurance. Informations et explications sur les façons d'utiliser et d'entretenir les appareillages. Démonstration. Stimulation. Mise en situation. Valorisation.</p>
<p>Alimentation adaptée (textures modifiées, manger main ou facile à manger). Aide au développement ou au maintien des capacités de mastication. Aide à l'accès à des soins adaptés (orthophonie, kinésithérapeute, dentiste...) et à des aides techniques à la mastication.</p>	<p>Adaptation de l'alimentation aux difficultés de mastication du résident et en fonction des prescriptions médicales Informations et explications sur la nécessité d'accéder à des soins (rééducations). Aide à l'organisation de la prise de rendez-vous chez les spécialistes. Accompagnement physique en fonction du degré d'autonomie Réassurance. Surveillance. Observation. Informations et explications sur les façons d'utiliser les aides techniques à la mastication.</p>
<p>Adaptation de l'environnement aux troubles du sommeil. Aide à l'endormissement. Aide à l'accès à des soins des appareillages adaptés au sommeil.</p>	<p>Aide à l'aménagement de la chambre de manière à favoriser le sommeil. Réassurance. Informations et explications sur la nécessité d'accéder à un traitement médicamenteux ou un appareillage adapté au sommeil. Aide à l'organisation de la prise de rendez-vous chez les spécialistes. Accompagnement physique en fonction du degré d'autonomie Réassurance. Observation. Limitation des nuisances sonores dans la limite des moyens de l'établissement</p>

Prestations 3 - Aider le développement ou le maintien des capacités cognitives et psycho-affectives

<p>Prestations (réponses aux besoins dans une logique de compensation et d'inclusion)</p>	<p>Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations)</p>
<p>Aide au développement et au maintien des capacités de repérage spatio-temporel.</p>	<p>Informations et explications sur les façons de se repérer dans le temps ou l'espace. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Organisation d'un emploi du temps ou structuration de l'espace. Accompagnement physique en fonction du degré d'autonomie Développement de supports de repérage.</p>

Aide au développement et au maintien des capacités mnésiques.	Informations et explications sur les façons de mémoriser. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Exercices de mémorisation. Développement de supports de mémorisation.
Aide à l'identification, l'expression, l'ajustement des émotions.	Exploration des ressentis, dont écoute et réassurance. Stimulation de l'expression des ressentis. Informations et explications sur les façons d'identifier les émotions. Informations et explications sur les façons d'ajuster ses émotions. Aide à l'accès d'exercices de relaxation. Réassurance.
Aide au développement et au maintien des capacités de gestion de la frustration.	Exploration des ressentis, dont écoute et réassurance. Exploration de l'origine de la frustration. Stimulation de l'expression des ressentis. Informations et explications sur les façons d'accepter la frustration ou de l'exprimer d'une manière adaptée.
Aide au développement et au maintien des capacités de décision	Informations et explications sur la nécessité de faire des choix et sur les façons de les faire. Informations et explications sur les façons de hiérarchiser ses choix.
Aide au développement et de maintien des capacités d'individuation ou autodétermination.	Informations et explications sur la nécessité d'affirmer et de tenir ses choix. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement des capacités d'individuation.	Informations et explications sur la nécessité et les façons de demander de l'aide. Démonstrations. Mises en situation. Stimulation. Réassurance. Exploration des ressentis par rapport à la séparation ou à l'éloignement d'un proche. Réassurance. Encouragement à se distancier des rumeurs.
Aide au développement et au maintien des capacités d'organisation.	Informations et explications sur la nécessité de s'organiser et sur les façons de le faire. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités d'adaptation.	Informations et explications sur la nécessité de s'adapter aux différentes situations, contextes et personnes et sur les façons de le faire. Mises en situation. Stimulations.

	Réassurance. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités de constance.	Informations et explications sur la nécessité de tenir ses engagements et sur les façons de le faire. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités de projection.	Informations et explications sur la nécessité de se projeter et sur les façons de le faire. Aide au développement de supports de projection. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités de relaxation.	Informations et explications sur la nécessité de s'apaiser ou de se détendre et sur les façons de le faire. Aide à l'accès à des exercices de relaxation. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités de tolérance.	Informations et explications sur la nécessité de tolérer autrui. Stimulations. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités d'abstraction.	Informations et explications sur ce que sont les abstractions. Informations et explications sur le sens des abstractions ou des symboles. Stimulations. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités de compréhension de consignes.	Informations et explications sur le sens des consignes. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation. Informations et explications sur la nécessité de se projeter et sur les façons de le faire. Démonstrations. Aide au développement de supports de projection. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation
Aide au développement et au maintien des capacités de décentrage et de prise de recul. Aide au développement et au maintien des capacités d'acceptation de ses difficultés.	Réassurance. Informations et explications sur la nécessité de se décentrer (par moment). Exploration des ressentis sur ses difficultés. Informations et explications sur les façons de relativiser ses difficultés. Stimulations. Valorisation.

Aide au développement et au maintien des capacités de concentration.	Informations et explications sur la nécessité de se concentrer dans certaines situations. Exploration des capacités de concentration. Exercices de concentration. Mises en situation. Stimulations. Valorisation.
Soutien dans l'épreuve du deuil.	Exploration des ressentis par rapport au décès d'un proche. Informations et explications sur les façons de vivre sans le proche. Réassurance.

Prestations 4 - Aider le développement et le maintien de l'autonomie dans les actes usuels de la vie

Prestations (réponses aux besoins dans une logique de compensation et d'inclusion)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations)
Aide au développement et au maintien de l'autonomie de restauration.	Informations et explications sur la façon de définir un menu. Informations et explications sur la façon de se procurer les ingrédients. Démonstration. Aide à la réalisation des courses. Informations et explications sur les différentes séquences de préparation d'un plat. Démonstration des différentes séquences de préparation d'un plat. Mises en situation. Stimulation. Réassurance. Valorisation. Bilan de la démarche.
Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'élimination et à la levée des freins l'empêchant.	Informations et explications sur la nécessité d'aller aux toilettes. Stimulations. Informations et explications sur la façon d'accéder aux toilettes. Exploration des représentations sur les gestes liés à l'élimination. Informations et explications sur les façons de se déshabiller et se rhabiller aux toilettes. Informations et explications sur la nécessité de s'essuyer et sur les façons de le faire. Démonstration. Mises en situation. Aide à l'hygiène en fonction du degré d'autonomie Informations et explications sur la nécessité de tirer la chasse. Démonstration. Mises en situation. Stimulations. Valorisation.

<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'hygiène corporelle et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Exploration des représentations sur l'hygiène et sur les gestes d'hygiène. Informations et explications sur la nécessité et l'intérêt de se laver. Adaptation de l'accompagnement aux représentations. Informations et explications sur les gestes à accomplir les gestes d'hygiène. Informations et explications sur la nécessité de se procurer des produits d'hygiène. Informations et explications sur les façons de se procurer les produits d'hygiène. Organisation des modalités (y compris accompagnement physique en fonction du degré d'autonomie) pour l'achat des produits d'hygiène. Informations et explications sur les façons d'utiliser les produits d'hygiène. Démonstrations. Mises en situation. Stimulation. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation de protections périodiques et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Exploration des représentations sur protections périodiques et leur utilisation. Informations et explications sur la nécessité et l'intérêt d'utiliser des protections périodiques. Réassurance. Informations et explications sur la nécessité de se procurer des protections périodiques de manière anticipée. Organisation des modalités (y compris accompagnement physique en fonction du degré d'autonomie) pour l'achat des protections périodiques. Informations et explications sur les façons d'utiliser les protections périodiques et sur les modalités d'hygiène à mettre en œuvre. Démonstrations. Mises en situation. Stimulation. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'habillement et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Exploration des représentations et des savoir-faire en matière d'habillement et de déshabillage. Informations et explications sur la nécessité d'adapter sa tenue vestimentaire aux situations et contextes (y compris météorologiques). Informations et explications sur les gestes à réaliser pour s'habiller (enfiler les vêtements et se chausser) et se déshabiller. Démonstrations. Mises en situation. Stimulation. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation et d'entretien des appareillages et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Exploration des représentations et des savoir-faire en matière d'utilisation des appareillages. Informations et explications sur la nécessité d'entretenir les appareillages. Informations et explications sur les façons d'utiliser et</p>

	<p>d'entretenir les appareillages. Démonstrations. Mises en situation. Stimulation. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien du linge et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Exploration des représentations et des savoir-faire en matière d'entretien du linge. Informations et explications sur la nécessité d'entretenir son linge. Informations et explications sur les façons d'entretenir son linge. Démonstrations. Mises en situation. Stimulation. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien du logement et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Exploration des représentations et des savoir-faire en matière d'entretien de son logement. Informations et explications sur la nécessité d'entretenir de son logement. Informations et explications sur les façons d'entretenir de son logement. Démonstrations. Mises en situation. Stimulation. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie du suivi et de la réalisation des démarches de santé et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Informations et explications sur la nécessité et la façon de prendre un rendez-vous médical. Prise de rendez-vous médicaux. Informations et explications sur la façon de se rendre à un rendez-vous médical. Informations et explications sur les documents à préparer pour se rendre à un rendez-vous médical. Préparation des documents nécessaires au rendez-vous médical. Organisation du transport pour se rendre à un rendez-vous médical en fonction du degré d'autonomie Transport vers un rendez-vous médical en fonction du degré d'autonomie Accompagnement physique aux rendez-vous médicaux en fonction du degré d'autonomie et du besoin de lien avec le praticien Informations et explications sur la nécessité et les façons de prendre un traitement médicamenteux. Informations et explications sur la nécessité et les façons de réaliser des soins sans signes de gravité. Informations et explications sur la nécessité et les façons de réaliser des soins infirmiers. Réalisation de soins infirmiers en lien avec un cabinet extérieur Informations et explications sur les façons de comprendre des analyses et des résultats d'examen médical. Informations et explications sur la nécessité et les façons d'assurer son suivi médical. Organisation du suivi médical du résident.</p>

	<p>Informations et explications sur la nécessité et les façons d'identifier les effets de ses pathologies.</p> <p>Surveillance médicale.</p> <p>Démonstrations.</p> <p>Stimulations.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Mises en situation.</p> <p>Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de rangement et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Exploration des représentations et des savoir-faire en matière de rangement.</p> <p>Informations et explications sur la nécessité de ranger ses affaires.</p> <p>Informations et explications sur les façons de ranger ses affaires.</p> <p>Démonstrations.</p> <p>Mises en situation.</p> <p>Stimulation.</p> <p>Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien des effets personnels et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Exploration des représentations et des savoir-faire en matière d'entretien des effets personnels.</p> <p>Informations et explications sur la nécessité d'entretenir ses effets personnels.</p> <p>Informations et explications sur les façons d'entretenir ses effets personnels.</p> <p>Démonstrations.</p> <p>Mises en situation.</p> <p>Stimulation.</p> <p>Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de gestion budgétaire et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Exploration des représentations et des savoir-faire en matière de gestion budgétaire.</p> <p>Informations et explications sur la nécessité de gérer son argent.</p> <p>Informations et explications sur les façons de gérer son argent.</p> <p>Démonstrations.</p> <p>Mises en situation.</p> <p>Stimulation.</p> <p>Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de consommation et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Informations et explications sur les façons d'identifier ses besoins d'achat.</p> <p>Informations et explications sur les façons de réaliser des achats.</p> <p>Informations et explications sur la nécessité de lire les étiquettes des produits de consommation et les façons de les comprendre.</p> <p>Informations et explications sur l'intérêt et les façons d'évaluer le rapport qualité/prix d'un produit de consommation.</p> <p>Informations et explications sur l'intérêt et les façons de comparer des produits de consommation.</p> <p>Informations et explications sur les façons de payer un achat et de manipuler l'argent.</p> <p>Stimulations.</p>

	Mises en situation. Valorisation.
Aide au développement et au maintien de l'autonomie de démarches administratives et d'accès aux droits et à la levée des freins l'empêchant.	Exploration des représentations et des savoir-faire en matière de réalisation des démarches administratives et d'accès aux droits. Informations et explications sur la nécessité de réaliser les démarches administratives et d'accès aux droits. Informations et explications sur les façons de réaliser les démarches administratives et d'accès aux droits. Démonstrations. Mises en situation. Stimulation. Valorisation. Aide à la réalisation des démarches administratives et d'accès aux droits.
Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation des appareils électroménagers et à la levée des freins l'empêchant.	Exploration des représentations et des savoir-faire en matière d'utilisation des appareils électroménagers. Informations et explications sur les façons d'utilisation des appareils électroménagers. Démonstrations. Mises en situation. Stimulation. Valorisation.
Aide au développement et au maintien de l'autonomie de déplacement et à la levée des freins l'empêchant.	Informations et explications sur les façons de se déplacer dans et hors de l'établissement. Identification des freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie de déplacement dans et hors de l'établissement. Informations et explications sur les façons d'évoluer en dehors de l'établissement. Informations et explications sur l'intérêt et les façons d'utiliser les transports en commun. Identification des freins psychologiques ou sociaux ou culturels à l'autonomie d'utilisation des transports en commun. Démonstrations. Mises en situation. Stimulation. Valorisation.
Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation des nouvelles technologies et à la levée des freins l'empêchant.	Exploration des représentations et des savoir-faire en matière d'utilisation des nouvelles technologies. Informations et explications sur les façons d'utiliser les nouvelles technologies. Démonstrations. Mises en situation. Stimulation. Valorisation.
Aide au développement et au maintien de l'autonomie de loisir et à la levée des freins l'empêchant.	Informations et explications sur les façons de s'occuper seul. Identification des freins au développement de l'autonomie de loisir. Informations et explications sur les possibilités d'accès aux loisirs. Aide et organisation de l'accès aux loisirs.

	<p>Informations et explications sur les façons d'organiser ses vacances.</p> <p>Accompagnements physiques en fonction du degré d'autonomie</p> <p>Démonstrations.</p> <p>Mises en situation.</p> <p>Stimulation.</p> <p>Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien de l'autonomie de citoyenneté.	<p>Informations et explications sur l'intérêt et les façons de s'inscrire sur une liste électorale.</p> <p>Organisation de l'accès à l'inscription sur une liste électorale.</p> <p>Informations et explications sur l'intérêt de voter.</p> <p>Aide à l'organisation de l'accès aux bureaux de vote.</p> <p>Accompagnements physiques en fonction du degré d'autonomie</p> <p>Mises en situation.</p> <p>Stimulation.</p> <p>Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien de l'autonomie de culte.	<p>Informations et explications sur les possibilités d'accès à des lieux de culte pour ceux qui en expriment le besoin</p> <p>Aide à l'accès aux lieux de culte en fonction du degré d'autonomie</p>

Prestations 5 - Aider le développement et le maintien de la vie sociale

Prestations (réponses aux besoins dans une logique de compensation et d'inclusion)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations)
Aide au développement et au maintien des capacités de communication et d'interaction sociale.	<p>Informations et explications sur les façons d'entrer en contact avec autrui.</p> <p>Exploration des représentations empêchant l'acceptation du regard d'autrui.</p> <p>Informations et explications sur la nécessité de parvenir à accepter le regard d'autrui.</p> <p>Informations et explications sur les façons d'adopter une distance appropriée dans une interaction.</p> <p>Informations et explications sur les façons de communiquer (de manière adaptée).</p> <p>Informations et explications sur la nécessité d'écouter autrui et sur les façons de le faire.</p> <p>Informations et explications sur les façons d'utiliser le vocabulaire (de manière adaptée).</p> <p>Informations et explications sur la nécessité d'articuler.</p> <p>Aide à l'organisation de l'accès à des rééducations orthophoniques en fonction des prescriptions</p> <p>Informations et explications sur les façons de décrypter une conversation.</p> <p>Informations et explications sur le sens de certains mots ou de certaines phrases.</p> <p>Exploration des ressentis sur la situation perçue comme conflictuelle.</p> <p>Informations et explications sur les façons de gérer les situations conflictuelles.</p>

	Stimulations. Mises en situation. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités d'entretien des relations familiales.	Accompagnement en cas de désir exprimé au maintien des relations familiales. Informations et explications sur les possibilités et moyens d'entretenir des relations familiales.
Aide au développement et au maintien des capacités de développement et d'entretien de relations sociales.	Exploration des représentations sur l'importance des relations affectives et les façons de les envisager. Informations et explications sur les façons de créer et d'entretenir des liens ou des relations amicales. Aide à l'organisation de modalités permettant la création et l'entretien des liens ou des relations amicales. Stimulations. Réassurance. Valorisation.

Prestations 6 - Permettre une vie intime et sexuelle épanouissante

Prestations (réponses aux besoins dans une logique de compensation et d'inclusion)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations)
Aide à l'accès à des pratiques autoérotiques.	Informations et facilitation de l'accès aux pratiques autoérotiques. Aide et facilitation à l'accès à la pornographie et à des objets sexuels. Réassurance, déculpabilisation.
Aide au développement d'une sexualité.	Organisation de lieux de vie privatifs et protection de l'intimité Aide à l'organisation de sorties dans la perspective de faire des rencontres en fonction des besoins exprimés Accompagner les questionnements des résidents sur les relations affectives et sexuelles. Accompagner les questionnements sur les pratiques sexuelles.
Aide à l'accès et à l'utilisation de moyens de contraception. Aide à la prévention des infections sexuellement transmissibles.	Informations et explications sur la nécessité d'utiliser une contraception et une protection contre les IST. Aide à l'organisation de l'accès aux moyens de contraception et de protection contre les IST. Accompagner les questionnements sur les façons d'utiliser les moyens de contraception et de prévention contre les IST. Réassurance. Valorisation.

Prestations 7 - Soutenir la socialisation

Prestations (réponses aux besoins dans une logique de compensation et d'inclusion)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations)
Aide au développement et au maintien des capacités d'intégration des normes de	Informations et explications sur les normes de comportement adaptées aux différents contextes. Informations et explications sur les façons d'adapter son

comportements	comportement en fonction des différents contextes. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement et maintien des capacités d'intégration de la loi.	Informations et explications sur les lois et les façons de les respecter. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.

Prestations 8 - Aider le maintien des savoirs de base

Prestations (réponses aux besoins dans une logique de compensation et d'inclusion)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations)
Aide au développement et au maintien des capacités de lecture. Lecture.	Évaluation des capacités de lecture. Mises en situation. Stimulation. Lecture. Informations et explications sur le sens de ce qui est écrit. Réassurance. Valorisation. Aide à l'organisation de l'accès à des cours de soutien à la lecture.
Aide au développement et au maintien des capacités d'écriture. Rédaction de courriers et réalisation de démarches administratives.	Évaluation des capacités d'écriture. Mises en situation. Stimulation. Rédaction. Réassurance. Valorisation. Aide à l'organisation de l'accès à des cours de soutien à l'écriture. Organisation de l'accès à un support informatique.
Aide au développement et au maintien des capacités de comptage et de calcul et à l'utilisation d'outils de compensation.	Évaluation des capacités de calcul. Mises en situation. Stimulation. Calculs. Informations et explications sur les façons d'utiliser une calculatrice. Réassurance. Valorisation.

Prestations 9 - Protéger

Prestations (réponses aux besoins dans une logique de compensation et d'inclusion)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations)

<p>Aide au développement et au maintien des capacités d'identification et d'expression de la douleur physique ou de souffrance psychique.</p>	<p>Informations et explications sur la nécessité d'exprimer la douleur (de manière adaptée). Exploration des ressentis douloureux. Informations et explications sur les façons d'exprimer la douleur. Réassurance. Stimulations. Valorisation.</p>
<p>Adaptation et sécurisation de l'environnement afin de prévenir les mises en danger. Aide au développement des capacités d'identification et protection des dangers.</p>	<p>Informations et explications sur la nécessité d'identifier et d'anticiper le danger. Exploration des représentations sur les dangers. Informations et explications sur les façons de se protéger du danger. Adaptation de l'environnement en fonction des moyens de l'établissement Réassurance. Stimulations. Valorisation.</p> <p>Informations et explications sur la nécessité de se protéger du soleil. Informations et explications sur les façons de se protéger du soleil. Aide à l'application d'écran solaire et mise en œuvre de protections solaires. Réassurance. Stimulations. Valorisation.</p> <p>Informations et explications sur la nécessité de s'hydrater. Stimulations. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien des capacités de régulation de son alimentation.</p>	<p>Identification des freins aux capacités de régulation de son alimentation. Informations et explications sur les façons de percevoir la satiété. Stimulation. Valorisation. Surveillance.</p>
<p>Aide au développement des capacités de régulation de sa consommation de tabac. Aide à l'accès à des soins liés à l'addiction au tabac.</p>	<p>Informations et explications sur l'intérêt et les façons de réguler sa consommation de tabac. Organisation de l'aide à régulation de la consommation de tabac. Informations et explications sur les soins liés à l'addiction au tabac et sur les façons d'y accéder. Organisation de l'accès aux professionnels ou structures de soins de l'addiction au tabac. Accompagnements physiques en fonction du degré d'autonomie et du besoin de lien avec le praticien Stimulation. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement des capacités de maintien son intégrité physique. Aide à l'accès à des soins</p>	<p>Informations et explications sur les façons de maintenir son intégrité physique. Stimulations (notamment par des activités physiques). Réassurance.</p>

permettant la protection de l'intégrité physique.	Organiser des modalités de protection de l'intégrité physique.
Aide au développement et au maintien des capacités de protection de son intimité et à la levée des freins l'empêchant.	<p>Identification des freins psychologiques ou sociaux ou culturels à la protection de son intimité.</p> <p>Informations et explications sur la nécessité et les façons de protéger son intimité.</p> <p>Stimulations.</p> <p>Valorisation.</p>





ATTESTATION

Je soussigné, Christian ESPIL Président, en qualité de représentant légal de l'association LesPEP64, et mon Conseil d'Administration ont approuvé le projet d'établissement 2019-2024 du Foyer de Vie à URT, dans la séance du 4 septembre 2019.

Par un vote :

Pour : approbation majorité

Contre : 1

Abstention : 2

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Billère,
Le 4 septembre 2019

Christian ESPIL
Président





Foyer de vie "Domaine de Mesplès"

433, Chemin de Chéhour, 64240 URT

Tél : 05 59 56 28 44. Fax : 05 59 56 29 16

Mail : foyerurt@pep64.org

